

Module de sensibilisation des parents et de formation des enseignants sur les violences de Genre en Milieu Scolaire en Côte d'Ivoire



Sommaire

Sigles et acronymes

Glossaire

Avant-propos

Introduction

I - MIEUX COMPRENDRE LA VGMS

- 1) Qu'est-ce que la VGMS ?
- 2) Quelles sont les différentes formes ?
- 3) Quelles sont les causes ?
- 4) Où se déroule-t-elle ?
- 5) Qui sont les victimes ?
- 6) Quelles sont les conséquences ?
- 7) Quels sont les défis ?

II - COMMENT PREVENIR LA VGMS ?

- 1) A l'école
 - a) Promotion d'un environnement sûr
 - b) Promotion d'une classe sécurisée
 - C) Révision du programme
- 2) Hors de l'école
- 3) Approches et techniques pédagogiques
 - a) Approche pédagogiques

- b) Techniques pédagogiques
- 4) Discipline positive
 - a) Fondement et
 - b) Outils d'une éducation
 - c) Technique pédagogique

III - GESTION DE LA VGMS

- 1) Détecter les situations de VGMS envers les enfants
 - a) Comment contribuer à la détection
 - b) Que faire des cas de VGMS
- 2) Mécanismes de signalement
 - a) Procédure interne
 - b) Procédure externe
- 3) Conseils et le soutien

IV - OPERATIONNALISATION DU MODULE VGMS

Sigles et acronymes

APC Approche par les compétences

CAP Connaissances, attitudes et pratiques

CEDEF Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes

CIDE Convention relative aux Droits de l'Enfant

ECS Éducation complète à la Sexualité

EDO Education au Développement durable

EPT Éducation Pour Tous

ESVS Education à la Santé et la Vie saine

GEMS Mouvement pour l'Egalité des Genres à l'Ecole

1ST Infection sexuellement transmissible

MENA Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

MGF Mutilations génitales féminines

ODD Objectifs de Développement durable

OMO Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS Organisation mondiale de la Santé

ONU Organisation des Nations unies

PAQUET Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence

PNUD Programme des Nations unies pour le Développement

QSV Questions socialement Vives

UNESCO Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNFPA Fonds des Nations unies pour la Population

UNGEI Initiative des Nations unies pour l'Accélération de l'Éducation des Filles

UNICEF Fonds des Nations unies pour l'Enfance

USAID Agence des Etats unis pour le Développement international

VBG Violence basée sur le Genre

VGMS Violence de Genre en Milieu scolaire

VIH/SIDA Virus de l'Immunodéficience humaine/ Syndrome d'Immunodéficience acquise

Glossaire

Approche scolaire globale	Les approches scolaires globales impliquent plusieurs parties prenantes au niveau de l'école, ainsi qu'au niveau du gouvernement et de la communauté locale, et ce, dans une série d'activités différentes, dans le but de sécuriser les écoles, de les adapter davantage aux enfants et de favoriser un meilleur environnement d'apprentissage.
Coercition Cyber- espace	Action de contraindre quelqu'un par la force ou sous la menace Espace, milieu dans lequel naviguent les internautes/Espace de communication créé par l'interconnexion d'ordinateurs, de tablettes, etc.
Cyber- harcèlement	Utilisation des moyens de communication électroniques pour brutaliser une personne, généralement par l'envoi de messages intimidants ou menaçants.
Discipline positive	La discipline positive est une approche de la discipline des apprenants axée sur le renforcement du comportement positif plutôt que sur la seule punition du comportement négatif.
Discrimination	Tout traitement injuste ou distinction arbitraire fondé sur la couleur de peau, le sexe, la religion, la nationalité, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, la langue, l'origine sociale, entre autres, d'une personne.
Éducation inclusive à	Processus visant à renforcer la capacité des systèmes éducatifs développer des parcours d'apprentissage pour tous les enfants.
Égalité des sexes	Ce terme désigne l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. Égalité ne veut pas dire que les femmes et les hommes doivent devenir les mêmes, mais que leurs droits, responsabilités et opportunités ne dépendront pas du fait qu'ils sont nés hommes ou femmes. L'égalité des sexes n'est pas un problème de femmes mais devrait concerner et associer pleinement les hommes et les femmes.
Équité	Traitement juste et impartial, y compris le traitement égal ou différentiel visant à corriger les déséquilibres par rapport aux droits, aux avantages, aux obligations ainsi qu'aux opportunités.
Genre	Ce terme fait référence aux opportunités et aux attributs sociaux associés au sexe masculin et au sexe féminin, ainsi qu'aux relations entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, et les femmes et les hommes entre eux. Ces attributs, opportunités et relations sont construits en société et acquis via des processus de socialisation.

Harcèlement	Tout comportement indécent et gênant raisonnablement perçu comme offensant ou humiliant pour une autre personne. Le harcèlement peut prendre la forme de mots, de gestes ou d'actions tendant à importuner, effrayer, abuser, dévaloriser, intimider, rabaisser, humilier ou gêner autrui ou instaurant un environnement intimidant, hostile ou blessant.
Harcèlement/ Intimidation	Comportement répété dans le temps qui consiste à infliger intentionnellement des blessures ou des désagréments par le contact physique, les agressions verbales ou la manipulation psychologique. Les harcèlements/intimidations impliquent un déséquilibre des relations de pouvoir.
Manipulation psychologique	Comportement visant à prendre pour cible des enfants et des jeunes gens et à les préparer à des violences et à une exploitation sexuelle. Souvent subtil et difficile à reconnaître.
Pédagogie	La pédagogie est la façon dont le contenu est enseigné. Elle implique le recours à plusieurs méthodologies permettant à des enfants différents d'appréhender le contenu éducatif et d'apprendre de façon plus efficace, d'après le postulat que chaque personne apprend différemment.
Programme scolaire	Le programme scolaire définit les connaissances et les compétences que doivent acquérir les apprenants, en fonction de leur âge, ainsi que les fondements, la méthodologie et le pourcentage de réussite.
Stéréotype	Idée généralisée ou simplifiée relative à des personnes et fondée sur leur(s) caractéristique(s).
Stigmatisation	Opinion ou jugement porté(e) par des individus ou par la société, ayant une incidence négative sur une personne ou un groupe. La discrimination résulte de la stigmatisation.
Trolling	Fait de provoquer délibérément autrui par un langage incendiaire et un contenu bouleversant, généralement en ligne. Terme souvent synonyme de harcèlement en ligne.
Violence	Tout acte, explicite ou symbolique, responsable de souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, ou susceptible d'en provoquer.
Violence de genre	Actes ou menaces de violence sexuelle, physique ou en milieu scolaire psychologique perpétrés dans les écoles et leur environnement, résultant de normes et stéréotypes de genre, et imposés par des rapports de force inégaux.
Violence fondée sur le genre	Violence donnant lieu ou susceptible de donner lieu à une souffrance ou à une blessure physique, sexuelle ou psychologique, exercée à l'encontre d'une personne en raison de son genre, du rôle attendu de ce genre et/ou des stéréotypes associés à ce genre, ou fondée sur les rapports de force entre les genres.

Avant-propos

Les VGMS sont un phénomène mondial dont sont victimes 246 millions d'enfants sans frontières géographiques ou limites culturelles, sociales, économiques ou ethniques (Plan international, 2013). Pour ces enfants, l'environnement scolaire (chemin, cour, classe...), est loin d'être ce lieu sûr et sécurisant qu'il devrait être.

Les élèves en général, en particulier les filles, sont victimes de harcèlement verbal ou physique, de châtiments corporels ou d'abus sexuels qui ont des effets négatifs sur leurs performances scolaires et leur bien-être.

L'éducation joue un rôle essentiellement important dans la transformation des causes profondes de la violence de genre en milieu scolaire (VGMS). Comme mécanisme de développement social, émotionnel et psychologique des jeunes, elle exige aussi la mise en place de systèmes et de politiques de lutte contre les VGMS.

Si ces violences persistent au sein et autour de l'école, les défis ambitieux fixés par la Côte d'Ivoire à travers les Objectifs de Développement durable (ODD) et la Politique de la Scolarisation Obligatoire (PSO) seront difficilement atteints. Pour une lutte efficace contre ce phénomène, l'ambition de disposer d'environnements d'apprentissage sûrs et favorables, d'assurer la protection des enfants et de mettre un terme aux VGMS, nécessite une approche holistique.

En effet, les VGMS doivent être pris en charge dans des politiques et plans d'action nationaux qui reconnaissent le besoin de prévention et de réponses à ce phénomène. Dans l'optique d'un changement durable, une collaboration avec les principales parties prenantes est indispensable. C'est pourquoi, la question des VGMS nécessite d'être intégrée dans les curricula.

En outre, lorsqu'un cas de VGMS se produit, des procédures et des mécanismes clairs, sûrs, accessibles et confidentiels sont utiles pour signaler les incidents, assister les victimes et transmettre les informations aux autorités compétentes. A cela, il faut associer des services de santé, de conseils, de soutien et d'orientation vers des structures juridiques.

Ce présent module se veut être un outil d'information, de formation et de sensibilisation pour lutter contre les VGMS en Côte d'Ivoire. Il pourra aider les enseignants à renforcer leurs capacités pour être prêts à préparer leurs élèves à la prévention.

Introduction

L'accès à une éducation de qualité est un droit fondamental reconnu pour tous les enfants et un préalable au développement socioéconomique et à la réduction de la pauvreté. Pourtant, ce droit à l'éducation et celui à la protection ne sont pas toujours respectés. Cette double violation et les abus qui en découlent constituent un frein au bien-être physique et psychologique des enfants, des adolescents et des jeunes, ainsi qu'à leur éducation.

La violence de genre en milieu scolaire (VGMS) peut être de type sexuel, psychologique et/ou physique. Elle intervient dans et autour de l'école, tant à l'encontre des garçons, des filles, des enseignants que du personnel administratif et d'encadrement.

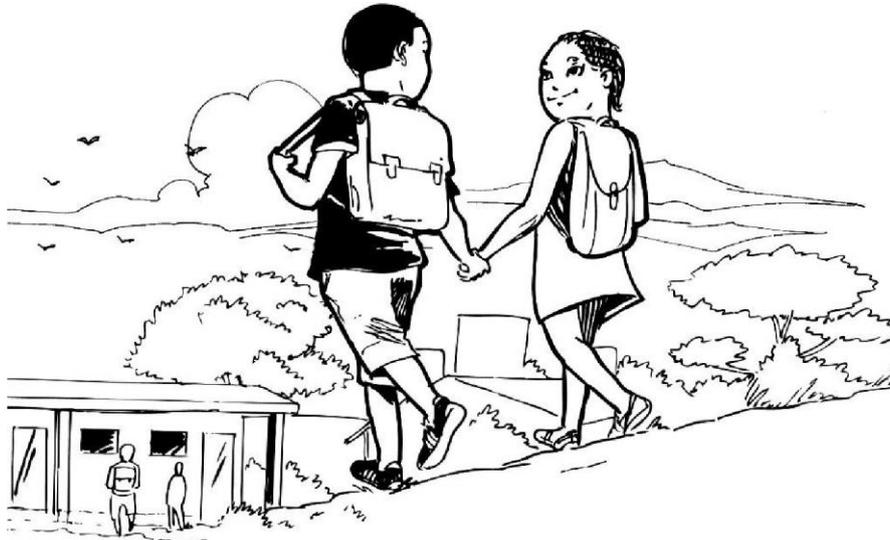
Ces différentes formes de VGMS peuvent se recouper et se renforcer mutuellement. Les questions de genre sont liées à de nombreuses formes de violence et leur prise en compte dans l'analyse de la violence peut aider à élaborer des approches de prévention et de lutte contre ce fléau.

Le ministère en charge de l'éducation et les partenaires sont conscients des conséquences négatives des VGMS sur les actions qu'ils mènent pour la promotion de la qualité et de l'équité dans les enseignements-apprentissages. Ainsi l'Etat a pris de nombreuses initiatives qui vont dans le sens de corriger cet état de fait. L'élaboration de ce module permet la prise en charge efficace des VGMS. Il est un outil pédagogique destiné à accompagner les formateurs et formatrices ainsi que les enseignants et enseignantes.

Il a pour but de contribuer au développement des compétences des enseignant(e)s et des formateurs dans le domaine des VGMS en s'appuyant sur les compétences psychosociales.

Ce document s'articule autour de quatre (4) grands points : la compréhension, la prévention, la gestion, et l'opérationnalisation de l'enseignement de la VGMS.

I. MIEUX COMPRENDRE LA VGMS



La **violence de genre en milieu scolaire** est un problème mondial dont les conséquences sont préjudiciables aux enfants, mais aussi à l'ensemble de la société. La violence subie par les enfants affecte leur apprentissage, leur personnalité et leurs perspectives d'avenir.

Cette violence peut prendre différentes formes physique, psychologique et sexuelle (abus, châtiments corporels, agressions verbales, violences sexuelles), et provenir de plusieurs acteurs du milieu scolaire (enseignant, élève, etc.), mais aussi de la famille ou encore du contexte social de l'enfant.

Cependant, la plupart des actes de violence ne sont ni signalés, ni dénoncés, ni reconnus; particulièrement lorsque les normes sociales et de genre empêchent les enfants, les parents et les membres de la communauté éducative de signaler ou même de reconnaître comme tels certains actes ou comportements violents. D'ailleurs, le plus souvent, les enfants les plus vulnérables manquent cruellement de soutien et de liens pour signaler les violences qu'ils subissent. Pourtant la compréhension des VGMS est un levier pour une meilleure prévention et une gestion efficace de celles-ci.

1) Qu'est-ce que la VGMS ?

« Les violences de genre en milieu scolaire sont définies comme des actes ou menaces de violence sexuelle, physique ou psychologique infligés au sein et autour des écoles, en raison de stéréotypes, de normes et de rôles associés au genre ou à l'identité sexuelle et imposés par des rapports de force inégaux » (UNESCO/UNGEI, 2015).

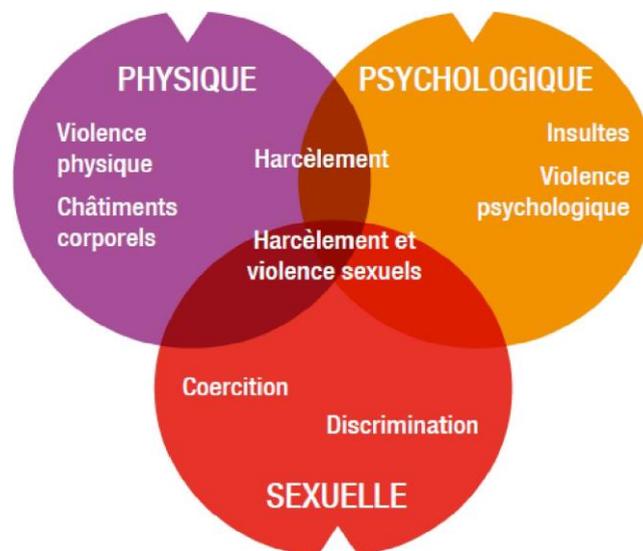
Les violences de genre en milieu scolaire constituent une préoccupation majeure pour le système éducatif ivoirien, pour deux principales raisons :

- leur persistance qui compromet la jouissance des droits humains notamment les droits fondamentaux à la vie, à la sécurité, à la dignité et à l'intégrité physique et psychologique des apprenants qui en sont victimes;
- leur ampleur et leurs effets sur la scolarisation des enfants en général, des filles en particulier.

2) Quelles sont les différentes formes ?

La VGMS est un processus complexe à multiples facettes. Elle est de trois ordres : physique, sexuelle et/ou psychologique. Ces différentes formes de VGMS sont exercées par les enseignants(e)s, les enfants eux-mêmes, le personnel administratif, d'encadrement et de service, la famille ou encore par une personne étrangère au sein de la communauté et même dans le cyberspace. L'école est un espace où la violence est répandue. C'est aussi un site où se manifeste la violence subie au sein des familles, dans la rue, dans la communauté, dans les Institutions.

■ Figure 1 : Les différentes formes de VGMS



Source : Adapté de UNESCO/UNGEI (2015)

La violence physique se manifeste par les châtiments corporels ou dégradants, les coups et blessures volontaires : bâtons, fouets, ceintures, coups à la tête, claques, gifles, positions inconfortables, bagarres, brimades, travaux domestiques et corvées, travail forcé, etc. En Côte d'Ivoire, au cours de l'année scolaire 2021-2022, 5 218 cas

de coups et blessures et 2310 cas de bastonnades ont été enregistrés dans l'enseignement primaire contre 2271 cas de coups et blessures et 2348 cas de bastonnades (DSPS, 2021-2022). Elle impacte très sérieusement l'institution scolaire surtout la scolarisation et le maintien des filles. Selon une étude réalisée par l'IDS et le FAWE en 2011, 55,4% des garçons et 61,8% des filles qui ont abandonnés l'école, l'ont fait à cause des punitions ; même s'il est à noter qu'en Côte d'Ivoire, le châtement corporel sur un(e) élève est formellement interdit par la réglementation et sanctionné par la loi. Le Ministère de l'Education Nationale a interdit le châtement corporel par l'arrêté N° 0075/MEN/DELC du 28 septembre 2009 portant interdiction des punitions physiques et humiliantes à l'endroit des élèves des établissements scolaires. La croyance populaire a retenu que « la souffrance contribue à forger l'homme », par conséquent, un(e) bon(ne) enseignant(e) est nécessairement perçu comme celui/celle qui inflige les châtements corporels.

Il est à noter que ce type de violence ne se limite plus qu'aux apprenants. Plusieurs enseignants en sont de plus en plus victimes.

La violence psychologique est tout aussi répandue mais très souvent plus diffuse. Elle prend place aux alentours de l'école, dans la cour, les toilettes, dans la classe et touche les apprenant(e)s dans des proportions impressionnantes (8461 cas de propos insultants et 2641 cas d'intimidations dans l'enseignement primaire contre 4109 cas de propos insultants et 2461 cas d'intimidations dans le secondaire (DSPS, 2011-2022). Elle se manifeste par des injures entre apprenants, envers les apprenants(e)s, entre les apprenant(e)s et les enseignant(e)s. Il peut s'agir de l'utilisation d'un langage humiliant, des menaces proférées par ou vis-à-vis des apprenant(e)s ou des enseignant(e)s, de violence verbale, d'intimidation, de manipulation émotionnelle, de comportements déplacés, de brimades de négligence, de maltraitance, etc.

La violence sexuelle est un concept multiforme. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) la définit comme : « tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail ».

Ce type de violence comprend les coups, les sévices, les abus sexuels, les tentatives d'abus sexuel, les agressions sexuelles, les attouchements, les allusions sexuellement explicites, l'exploitation sexuelle, le harcèlement verbal ou physique avec connotations sexuelles, relations transactionnelles, la pédophilie, les mutilations génitales féminines (MGF), le viol, etc. Selon le rapport de la DSPS 2021-2022, 298 élèves du primaire et 3212 élèves du secondaire en ont été victimes. De manière générale, les actes sexuels commis sur un enfant de moins de 16 ans sont punissables par la législation nationale. Mais, en vertu de l'application du principe de la norme supérieure, la convention relative aux droits de l'enfant réprime tout acte sexuel sur un enfant de moins de 18 ans.

3) Quelles sont les causes ?

Les causes profondes des VGMS ne résident pas dans une culture, une tradition ou une institution quelconque. Elles sont liées à des **aspects d'ordre structurel** plus vastes, des **normes sociales** et des **convictions** profondément ancrées.

- **Les normes de discrimination sexuelle basées sur la distribution des rôles de genre** dans la société façonnent l'asservissement des femmes, la domination des hommes et se présentent sous diverses formes. Elles varient selon les cultures. Par exemple, dans le mariage, acte social fondamental, l'homme détient le privilège du rôle actif, il exerce un contrôle sur la fécondité du couple. Également dans les processus éducationnels familiaux et communautaires, il jouit d'un traitement spécial avec une plus grande permissivité et responsabilisation; contrairement aux femmes qui sont limitées et contrôlées dans leur ouverture et initiative. **La femme doit respect et obéissance**, voire pour certaines cultures (mandingues) un témoignage quotidien de gratitude. »
- **Les normes sociales qui façonnent l'autorité**, traditionnellement **des hommes adultes**, incluent généralement **la légitimité d'enseigner, de discipliner, de contrôler et d'user de la violence pour maintenir cette suprématie**. Ces normes assoient le pouvoir des enseignants, hommes et femmes, sur les enfants, qui font souvent recours à une certaine forme de violence pour maintenir cette autorité.
- **Les facteurs contextuels et structurels**, sont plus vastes. Parmi eux, on peut citer les conflits, l'inégalité des revenus, la privation ou la marginalisation, et la faiblesse des systèmes. Aussi, la nature transfrontalière des réseaux sociaux favorise la violence (notamment le cyber-harcèlement, la manipulation psychologique en ligne et le trolling) car, ils constituent des espaces difficiles à contrôler et à régler avec les outils nationaux existants.

Le système éducatif, en tant qu'émanation des cadres sociaux et structurels peut favoriser la reproduction d'environnements ne facilitant pas la protection des enfants. Souvent, le système les expose à des formes de violence qui recréent les normes et les rapports de force des sociétés, des communautés et des familles. Certains cas de violences surviennent à l'occasion de manifestations socioculturelles et sportives mal encadrées en milieu scolaire ou communautaire. Aussi, les adultes présents dans l'environnement scolaire peuvent être auteurs et victimes de violences. Les décideurs politiques, les détenteurs de l'autorité, les enseignant(e)s, les parents, les autres apprenant(e)s et les membres de la communauté participent ainsi d'une façon à ces dynamiques.

- Cette violence peut venir aussi du comportement d'élèves qui troublent le bon déroulement de l'apprentissage. On pointe du doigt, le sens moral des élèves, le manque de repères, de normes et de valeurs, l'intolérance, les préjugés, le racisme, le mépris à l'égard de certains groupes ou de certaines classes sociales.

- Plusieurs facteurs sociaux sont considérés comme responsables de la violence en milieu scolaire : la crise économique, le chômage, la banalisation de la violence par la télévision, sur les réseaux sociaux et le manque de communication parent-enfant.

En résumé, l'on note que les causes sont à la fois endogènes et exogènes. Les responsabilités sont partagées entre les apprenants(e)s, l'école, la famille, la communauté et le système éducatif.

4) Où se déroule-t-elle ?

La violence de genre en milieu scolaire est une violence insidieuse qui peut se manifester:

- à l'**école** (notamment en classe, dans les toilettes, au terrain de sport, dans la cour de récréation...);
- aux **alentours** de l'école ainsi que;
- lors des trajets entre le domicile et l'école;
- dans les **foyers**.
- au sein de la **communauté**.

Les réseaux sociaux, les messages électroniques et les téléphones mobiles servent à véhiculer cette violence via des méthodes telles que le cyber-harcèlement ou la manipulation psychologique en ligne. Dans le cyberspace, ces formes de violence qui se recoupent souvent avec les intimidations en milieu scolaire prennent des proportions de plus en plus inquiétantes.

Ces agressions sévissent dans de nouveaux lieux comme les **sites de chat en ligne**, qui entretiennent et renforcent les VGMS. Les **salles de jeux** qui s'installent aux alentours des écoles sont également des lieux d'exercice de violence.

La violence de genre en milieu scolaire peut survenir dans de nombreux espaces, au sein et autour de l'école.



5) Qui sont les victimes ?

Autrefois, les VGMS ciblaient principalement les élèves, filles et garçons. De nos jours, elles ne tiennent plus compte du statut privilégié d'une cible. **La cible est autant variée que de catégorie de personne présente dans le milieu scolaire.**

▪ Violence entre élèves

Cette violence se passe souvent en dehors de l'école ou dans des endroits non surveillés, mais elle peut aussi se produire devant des adultes. Les élèves agresseurs perçoivent chez les adultes une carence à faire respecter l'autorité ou une tendance à « fermer les yeux ».

La conduite agressive et répétée d'un ou de plusieurs élèves envers un autre s'appelle le harcèlement scolaire. Elle peut être traitée avec la méthode de la préoccupation partagée

En général, les élèves filles sont victimes d'abus sexuels, de tentatives d'abus sexuel, d'agressions sexuelles, d'attouchements, d'allusions sexuellement explicites, d'exploitation sexuelle, de harcèlement verbal ou physique avec connotations sexuelles, de relations transactionnelles, de pédophilie, de mutilations génitales féminines (MGF), de viol.

Quant aux élèves garçons, ils subissent principalement les châtiments corporels ou dégradants, les coups et blessures volontaires.

Les deux cibles sont exposées au langage humiliant, aux menaces ou violences verbales, à l'intimidation, à la manipulation émotionnelle, aux comportements déplacés.

▪ Violence d'élèves envers les enseignants, personnels administratifs et d'encadrement

Mais avant toute chose, à quelles sortes de violences sont soumis les enseignants, les personnels administratifs et d'encadrement ?

Les violences physiques sont les situations les moins fréquentes et restent rares en milieu scolaire. Néanmoins, il y a plusieurs exemples de cas qui existent : coups et blessures, menaces avec arme....

Les violences verbales sont plus courantes, telles que insultes, menaces graves, injures, moqueries, mots blessants en direct, ou sur les réseaux sociaux, qui se prolongent en dehors des heures de cours. Les enseignants sont aussi soumis à des violences plus insidieuses, qui apparaissent sous la forme de harcèlement, manipulation émotionnelle, refus de participation, indiscipline, contestation permanente, non-respect des règles, dégradation du matériel.

La violence envers les enseignants, les personnels administratifs et d'encadrement se traduit parfois par des événements tragiques allant jusqu'au meurtre commis par des jeunes, comme pour la violence contre d'autres élèves, souvent avec l'arme de leurs parents, couteaux, ciseaux ou autres. Ces comportements sont souvent engendrés par la prise de stupéfiants.

Voici quelques exemples :

- Abidjan, 28 avril 2015 (AFP) - Des enseignants affirment être victimes d'agressions alors que nombre d'entre eux ont cessé de travailler depuis lundi dans les écoles publiques de Côte d'Ivoire pour protester contre des ponctions salariales, (source syndicale).
- Selon les propos de Jean-Yves Abonga, le porte-parole du Mouvement des syndicats de l'enseignement général et technique et assimilés de Côte d'Ivoire à l'AFP, Des groupes armés de "machettes" et de "gourdins", hostiles à l'arrêt des cours, ont blessé au moins six enseignants lundi et mardi dans plusieurs villes du pays.
- Le professeur Julien Atchoa, enseignant à l'université de Cocody, directeur du Centre d'études et de recherches en communication (CERCOM), a été agressé par des étudiants le jeudi 30 mai 2019. Les faits se sont déroulés à l'université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, autour de 20 heures 30. Suite à cette agression, les enseignants n'entendent pas restés sans rien faire.

Par **K. Richard Kouassi**

Publié le 02 juin 2019 à 19:30 | mis à jour le 02 juin 2019 à 19:30

- "Les cas de viols d'institutrices sont loin d'être un phénomène nouveau. C'est juste que, par le passé, nous ne communiquions pas à ce sujet, et cela parce que très souvent les chefs hiérarchiques souhaitaient que ces affaires ne soient pas ébruitées, mais se règlent en interne", déclare Jérôme Ourizalé, secrétaire général national du Syndicat autonome de l'enseignement primaire public de Côte d'Ivoire (SAEPCI), interrogé par *Sputnik, et SOIR INFO*.

▪ **Violence des enseignants contre les élèves**

Elle est, de nos jours, dans la majorité des cas une violence psychologique (cynisme, remarques désobligeantes ou dégradantes, etc.). Autrefois, elle était plutôt physique (châtiments corporels ou dégradants, coups et blessures volontaires...)

6) Quelles sont les conséquences ?

La lutte contre la violence en milieu scolaire est un enjeu majeur pour tout état qui veut planifier son développement en s'appuyant sur une ressource humaine de qualité. La violence de genre en milieu scolaire provoque des blessures profondes et peut exposer les enfants à des conséquences à court, moyen et long terme.

La VGMS a un impact négatif sur les résultats scolaires et le bien-être des élèves et des enseignants. Elle peut mener à l'échec, au décrochage. L'absentéisme chronique, par exemple, est fortement lié à la peur du harcèlement, et cela y compris chez les très bons élèves. La recherche internationale montre que la victimation en milieu scolaire est largement corrélée à des dépressions, voire à un taux de suicide important à l'âge adulte. De même, être témoin ou victime de violences dans l'enfance est incontestablement lié à une acceptation de la violence ou à une reproduction de celle-ci à l'âge adulte (Heise, 2011). En outre la VGMS augmente également de manière

considérable le risque de grossesses précoces et non désirées. En plus des conséquences précédemment citées, la VGMS a un coût pour l'ensemble de la société. En effet, il est indispensable de prodiguer des conseils aux victimes, de réaliser des consultations et des traitements dans des hôpitaux ou des services de santé; ce qui entraîne des coûts financiers directs. Des institutions telles que la justice ou les organisations d'aide sociale supportent les coûts liés aux VGMS afin de poursuivre les auteurs et de porter assistance aux victimes.

La violence à l'école est autant un problème de santé publique que de sécurité.

Voici la liste des différentes catégories de conséquences :

Conséquences psychologiques

- Anxiété
- Colère et irritabilité
- Confusion
- Craintes et peurs : d'être violenté(e) ou abandonné(e), d'amener des ami(e)s à la maison, etc.
- Tristesse
- Inquiétude face à l'avenir, insécurité
- Dépression et idées suicidaires
- Faible estime de soi
- Syndrome de stress post-traumatique

Conséquences physiques

- Retard staturo-pondéral (retard de croissance)
- Énurésie
- Eczéma, urticaire
- Perte de poids
- Troubles psychosomatiques : maux de ventre, maux de tête, etc.
- Perturbation des habitudes alimentaires
- Troubles du sommeil
- Cauchemar
- Fatigue chronique

Conséquences comportementales

- Gémissements, crises ou pleurs excessifs
- Dépendance exagérée vis-à-vis de la mère et/ou des adultes
- Recherche continuelle d'attention
- Retrait, manque de participation
- Comportements de manipulation ou d'opposition
- Hyperactivité
- Comportements destructeurs et antisociaux (vandalisme, vol, cruauté envers les animaux, etc.)

- Déficience des habiletés sociales, de communication et de résolution de problèmes
- Violence physique et verbale à l'égard des pairs
- Isolement social
- Problème de consommation et d'addictions (alcool, drogues...)
- Fugue
- Prostitution, délinquance, suicide

Conséquences cognitives et/ou scolaires

- Déficience des habiletés verbales, intellectuelles ou motrices
- Problème d'apprentissage
- Difficulté d'attention et/ou de concentration
- Devoirs non réalisés
- Retard sans motif ou absence scolaire
- Mauvais résultats scolaires
- Phobie scolaire
- Abandon scolaire

7) Quels sont les défis concernant la lutte contre la VGMS ?

Au vu de la nature complexe de la VGMS, du manque de compréhension qui entoure le concept et la nature sensible des problèmes en question, les systèmes éducatifs, les gouvernements et les décideurs politiques, ainsi que les individus à l'école et au sein des communautés font face à de nombreux défis en matière de lutte contre la VGMS :

- Les normes sociales et culturelles dissuadent le signalement de la VGMS et appliquent des consentements sociaux implicites, voire explicites, de certaines formes de VGMS. En raison de normes culturelles et sociales, certaines personnes (y compris les enseignants, les chefs d'établissements scolaires et les décideurs politiques) éprouvent une grande réticence à parler aux enfants des questions relatives au genre, à la violence et au sexe.

Pour surmonter ces obstacles, il est impératif d'entreprendre un travail minutieux auprès des communautés, des parents d'élèves et des décideurs du domaine de la culture. La mise en place d'une consultation appropriée pour remettre en cause des intérêts enracinés et bien établis prendra du temps et peut s'avérer coûteuse, mais peut vraisemblablement produire des résultats plus durables.

- Les inégalités de genre déprécient et défavorisent les femmes et les jeunes filles, et peuvent susciter un sentiment de légitimité de cet ascendant chez les hommes et les garçons.
- Les limites au niveau de la capacité des systèmes éducatifs, déjà submergés et saturés dans de nombreux pays, influent de façon négative sur le travail de prévention de la VGMS.

- Soutenir des enseignants peu ou non formés et débordés à l'aide des outils et des ressources appropriés, et susciter une prise de conscience afin qu'ils intègrent dans les programmes la lutte contre la violence et la mise en avant de l'égalité des genres.
- La faiblesse des mécanismes de surveillance et de coordination limite la coordination et la collaboration multisectorielles entre les ministères en charge de l'éducation, de la police, de la santé, des services sociaux, de la protection de l'enfance et d'autres secteurs-clés essentiels pour la prévention de la VGMS et la lutte contre ce phénomène.
- La faiblesse du soutien des services et de l'orientation des victimes limite l'accès à des services de qualité, notamment en matière de santé, de services sociaux et de protection de l'enfance, souvent absents ou inadéquats, en particulier dans les communautés fragiles et touchées par des conflits.
- Un manque de mécanismes de gouvernance et de responsabilité est à déplorer. Des lois interdisant la violence en particulier dans le contexte scolaire existent. Toutefois, elles ne sont pas suffisamment appliquées, ce qui représente un problème permanent. Pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences, il convient de mettre en place des poursuites et des sanctions adéquates.
- Les bases de données relatives aux méthodes et aux stratégies qui ont porté leurs fruits restent limitées.

II. COMMENT PREVENIR LA VGMS ?

La prévention est une attitude ou l'ensemble des mesures à prendre pour éviter que les situations de violence ne surviennent. Appliquée aux VGMS la prévention consiste à anticiper sur les risques que peuvent encourir les apprenants victimes, particulièrement les filles et les mesures à prendre pour les protéger. Dans le système éducatif, **deux aspects** sont à prendre en considération: **le contenu à enseigner** et **la façon dont il est enseigné**.

1) A l'école

Pour une mise en œuvre efficace de la lutte contre la VGMS au sein de l'école il est indispensable de réunir certaines conditions essentielles :

a) Promotion d'environnements scolaires sûrs et favorables

En général, les mesures de prévention qui concernent l'élève s'appuient sur la promotion de valeurs pacifiques auprès des jeunes, sur l'éducation morale des jeunes violents, et sur leur implication dans les moyens de lutte contre la violence.

La qualité de l'environnement d'enseignement-apprentissage est fondamentale pour aborder et prévenir efficacement les VGMS à l'école.

Pour ce faire des approches scolaires globales sont nécessaires pour sécuriser les écoles, les rendre plus adaptées aux enfants et favoriser un meilleur environnement. Parmi les stratégies clés, on peut citer:

- la création d'espaces sûrs et accueillants (ex: sensibiliser sur les effets néfastes de la violence psychologique, respecter l'interdiction du châtiment corporel, veiller sur la protection des apprenants et des enseignants, construire des toilettes séparées et sécurisées...);
- la garantie que les organes, les directeurs et les chefs d'établissement envoient des messages forts à la communauté sur le caractère inacceptable des VGMS et la nécessité de prendre en charge ce phénomène;
- l'adoption de codes de conduite prenant en compte la question des VGMS avec toutes les parties prenantes de la communauté éducative (élève, enseignant, administration, syndicats d'élèves, conseils scolaires) ;
- la sensibilisation des membres des syndicats à la VGMS et soutien des enseignants touchés par la VGMS.
- les clubs scolaires et autres types d'espaces sûrs peuvent servir de point de départ utile pour la lutte contre la VGMS. La plupart des interventions s'adressent à des groupes non mixtes de façon à donner aux enfants la possibilité de s'exprimer librement, de gagner en confiance et d'améliorer leurs connaissances, leurs attitudes et leurs méthodes de gestion de la violence et des inégalités.
- la réduction du nombre d'élèves par classe ;
- l'emploi d'un psychologue et/ou d'un travailleur social dans chaque école.

b) Promotion d'une salle classe sécurisée et accueillante

Pour être propice, l'atmosphère de la salle de classe doit offrir des conditions d'enseignement et d'apprentissage optimales et permettre aux élèves de se sentir en sécurité et accompagnés. Pour se sentir en sécurité, les élèves ont besoin d'être dans un climat de confiance, d'être encouragés et de se sentir écoutés ; leur dignité et les droits humains doivent être respectés (pas de menace de violence, de moqueries, d'humiliation ou de harcèlement). Le sentiment de sécurité est subjectif et les perceptions peuvent varier en fonction du genre et du statut.

c) Révision des programmes scolaires et formation des enseignants

Pour le système éducatif, la pierre angulaire des efforts de prévention réside dans l'élaboration du contenu éducatif et des mécanismes de diffusion ; en d'autres termes, le contenu enseigné et la façon dont il est enseigné.

Les stratégies spécifiques visant à prévenir les VGMS incluent :

- les approches de prévention de la violence et de promotion de l'égalité des genres dans les programmes scolaires;
- la formation du personnel de l'éducation et la disponibilité d'outils pédagogiques nécessaires pour prévenir et lutter contre les VGMS;
- le développement de compétences chez les apprenant(e)s dans ce domaine afin de leur permettre d'opérer des choix raisonnés.

C'est dans la dynamique de la mise en œuvre de ces stratégies spécifiques que s'inscrit l'élaboration de ce module.

2) Hors de l'école

Les foyers, la communauté et le chemin de l'école doivent être également des endroits sûrs, sécurisés favorables et accueillants pour les apprenants. Pour réaliser cet objectif, l'administration scolaire à travers les directeurs régionaux, les inspecteurs de l'enseignement préscolaire et primaire, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement doivent envoyer des messages forts à la communauté sur le caractère dangereux, destructeur, inhumain et inacceptable des VGMS, ainsi que sur la nécessité d'enrayer ce phénomène.

Une efficace campagne de sensibilisation aux conséquences de la violence doit être menée auprès des parents d'élèves et dans les cités universitaires. A cet effet, il faut expliquer également les sanctions auxquelles s'exposent les auteurs des VGMS.

3) Les approches et techniques

Ce point aborde des approches et techniques pédagogiques préconisées dans la lutte contre les VGMS sur la base des principales réformes en Côte d'Ivoire.

a) L'approche pédagogique

C'est l'Approche Par les Compétences (APC) qui est en vigueur dans les programmes scolaires en Côte d'Ivoire.

L'APC consiste à organiser les apprentissages de manière à développer différents types de ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être, capacités méthodologiques, mise en projet, etc.) pendant une certaine période de manière à amener les apprenant(e)s à mobiliser ces ressources dans des situations d'intégration à résoudre individuellement ou en groupes.

Une compétence désigne la faculté, pour une personne, de mobiliser un ensemble de ressources pour faire face à une situation complexe appartenant à une famille de situations (Roegiers, 2010). La compétence est donc un potentiel de pouvoir traiter une situation nouvelle de façon efficace, avec les ressources apprises: savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoirs d'expérience, capacités, etc. La formulation d'une compétence doit respecter un certain nombre de caractéristiques précises. Concrètement, l'énoncé de la compétence:

- est en adéquation avec le profil de sortie visé;
- suggère que l'apprenant(e) doit mobiliser un ensemble de ressources. Ces ressources sont intégrées et non additionnées;
- fait référence à un ensemble de situations d'intégration/ d'évaluation (une « famille de situations »), que l'on peut caractériser de façon précise à travers un ensemble de paramètres;
- est rédigé de manière à être évaluable. En particulier, l'énoncé doit être suffisamment précis et opérationnel pour que deux concepteurs d'épreuves puissent, sans se concerter, proposer une situation de même niveau pour évaluer les acquis du candidat;
- est d'un **niveau adéquat** par rapport aux programmes, notamment en termes de ressources mobilisées.

b) Les techniques pédagogiques pour prévenir les VGMS

Pour mettre en l'approche par les compétences, plusieurs techniques pédagogiques peuvent être utilisées. Certaines de ces techniques sont développées dans ce module. Il s'agit entre autres:

Étude de cas

Description de la méthode :

L'étude de cas permet de développer les capacités de traitement d'une situation problème et de confronter des idées afin de proposer des solutions.

Modalités d'application de la méthode :

Elle se déroule en 5 (cinq) étapes, il s'agit pour l'enseignant(e) d'accompagner les apprenants à :

- 1- identifier une situation ;
- 2- analyser la situation : les faits, les causes, les effets ;
- 3- examiner les différentes solutions possibles ;
- 4- identifier la/les solutions convenables ;
- 5- faire des propositions pour une prise de décision adaptée.

Les apprenants agissent et l'enseignant(e) joue le rôle de médiateur.

Post-it

Description de la méthode :

Cette méthode permet aux apprenants de prendre conscience de la diversité des opinions mobilisées par une même proposition. Elle se déroule en 3 étapes.

Etape 1

L'enseignant(e) donne deux ou trois post-it à chaque élève. Il/elle leur demande d'y noter les réponses à une question.

Etape 2

Les apprenants vont coller les post-it sur le mur selon une logique co-construite par l'enseignant(e) et les apprenants en amont (ex. dimension sociale, affective, économique, culturelle, politique, etc.).

Etape 3

L'enseignant(e) discute ensuite avec les apprenants du résultat : il/elle peut notamment leur demander pour quelles raisons, selon eux, une catégorie est surreprésentée.

Modalités d'application de la méthode :

En analysant les réponses des apprenants, l'enseignant(e) devrait les amener à développer leur esprit critique et prendre conscience.

Jeu de rôles

Description de la méthode :

Cette méthode relativement complexe requiert la prise en compte des étapes suivantes :

- L'enseignant(e) présente les objectifs d'apprentissage de l'activité et du jeu de rôle aux apprenants. Il/elle explique les règles du jeu : les apprenants vont devoir interpréter des personnages impliqués dans une situation ou une saynète qui sera expliquée par écrit ou oralement par l'enseignant(e) avant le jeu.
- L'enseignant(e) relate la situation ou donne par écrit une situation.
- Les apprenants lisent la situation donnée
- L'enseignant(e) demande aux apprenants de former de petits groupes.
- L'enseignant(e) donne des porte-noms correspondant aux protagonistes de la situation dans chaque groupe.
- Les apprenants choisissent le rôle qu'ils souhaitent interpréter.
- Les apprenants se préparent à leur rôle pendant cinq minutes.
- L'enseignant(e) indique que le jeu peut débuter. Le jeu se passe soit dans un petit groupe, soit devant toute la classe. Des observateurs (toute la classe ou une partie du groupe) prennent des notes sur la scène jouée et les propos tenus par les personnages.
- Après cinq ou dix minutes, chaque apprenant ayant incarné un personnage raconte comment il a joué son rôle et comment il s'est senti.
- Les observateurs expliquent ce qu'ils ont observé (comportement et propos). Il est important de commencer par relever d'abord les points positifs avant d'aborder les points à améliorer. L'enseignant(e) veille à ce que les commentaires soient liés au personnage interprété et non à l'élève directement.
- L'enseignant(e) fait une analyse et une synthèse du jeu en lien avec l'objectif d'apprentissage de la leçon et des compétences psychosociales qu'il souhaite voir se renforcer chez les apprenants

Modalités d'application de la méthode :

Cette méthode a l'avantage de mettre les apprenants dans des situations très proches de la vie quotidienne. Elle stimule leur esprit créatif, leur permet d'exercer leur capacité de communication dans les relations interpersonnelles, de mobiliser leur sens de l'empathie et de gérer leurs émotions. Cette méthode exige de l'enseignant(e) une grande implication : il/elle doit bien poser les règles du jeu, cibler l'objectif poursuivi et définir le moment de la fin du jeu. Il est aussi primordial qu'il réalise une synthèse et une critique du jeu en donnant la parole aux apprenants afin qu'ils puissent exprimer ce qu'ils ont ressenti, dire comment ils ont vécu cette expérience, s'il leur a été difficile ou facile de jouer le rôle, si ce dernier a été joué de manière convaincante, etc. Il faut être enfin conscient du fait que, si le jeu de rôle est une activité efficace, il est aussi une activité à haut risque. Tous les apprenants ne disposent en effet pas de la même solidité psychologique. Les saynètes renvoient parfois les « acteurs » à des difficultés personnelles ou les figent aux yeux des autres dans le rôle qu'ils ont endossé. Le porte-nom est là pour justement permettre de bien dissocier les « identités » et limiter les risques d'amalgame.

Recherche collective d'idée

Description de la méthode

C'est une technique qui engage les apprenants à mettre en commun, de façon aussi rapide et peu critique que possible, toutes les idées qu'un sujet leur inspire. Elle s'appuie sur l'imagination des apprenants et la spontanéité des productions. Elle peut être utilisée quelle que soit la taille du groupe, le niveau de la classe et la discipline chaque fois que les enfants sont devant une situation-problème et doivent émettre des hypothèses.

Modalités d'application de la méthode :

Etape 1

L'enseignant(e) propose un sujet et engage la discussion avec les apprenants.

Les apprenants échangent leurs idées, émettent des hypothèses.

Etape 2

L'enseignant(e) accompagne les apprenants dans la mise en commun des idées et la vérification des hypothèses. Ensuite, il/elle fait la synthèse des productions.

Cette méthode permet :

- d'associer les apprenants à la construction de leur savoir ;
- d'encourager l'expression spontanée des idées ;
- de développer la créativité et la confiance en soi ;
- de réunir le plus grand nombre possible d'idées sur un sujet donné ;
- de faire participer l'ensemble des apprenants, même les plus timides à une production commune ;
- d'amener les apprenants à constater l'intérêt de la concertation et de la mise en commun des idées.

Théâtre-forum

Description de la méthode :

Le théâtre-forum est un concept méconnu qui se révèle fort utile en animation, que ce soit avec le public (à partir de 10-12 ans) comme moyen d'expression, ou avec l'équipe pédagogique comme outil de management.

Il peut être utilisé dans le cadre d'actions de prévention (santé, violence, relations humaines ou éducatives...), mais aussi pour dénouer des conflits ou des situations délicates et transmettre des messages.

Modalités d'application de la méthode :

C'est un moyen original qui permet à chacun de s'exprimer sur un sujet donné et d'impulser une dynamique de changement positif.

Le théâtre-forum se déroule en 3 étapes : la mise en situation ; le forum, le remplacement

Etape 1 : la mise en situation

L'enseignant(e) prépare la mise en situation s'inspirant de situations réelles et représentatives. Les apprenants choisissent les rôles qu'ils veulent jouer. Cette scène se termine mal pour au moins un des protagonistes.

Etape 2 : le forum

Une fois la scène jouée, les apprenants sont invités à s'interroger sur :

- ce qu'ils ont observé sur cette scène (que raconte cette histoire ?)
- ce qu'ils ont ressenti ou pensé en voyant cette scène ?
- ce que les protagonistes ressentent de l'intérieur ?

L'enseignant(e) écoute et reformule les différents points de vue. Il tente grâce à la mise en lien des différentes interprétations, de transformer des jugements et des projections en expression de ses propres valeurs. En juxtaposant les différentes perceptions, il invite chacun à élargir sa vision du monde ; puis il favorise l'émergence de propositions concrètes d'attitudes jusqu'à ce qu'un élève spectateur accepte de monter sur scène pour remplacer un personnage.

Etape 3 : le remplacement

Du fait de la nouvelle attitude de l'élève spectateur, les autres personnages réagissent différemment et l'histoire prend un autre cours. A la fin du remplacement le formateur demande aux apprenants spectateurs les changements observés.

4) La discipline positive

Il existe une variété de moyens positifs pour faire face à une mauvaise conduite des apprenants en classe et maîtriser la colère et la frustration chez l'enseignant(e). Il s'agit de la discipline constructive, du développement des capacités et d'attitudes de non-violence et de méthodes pédagogiques inclusives pour la prévention et la réponse aux VGMS.

Deux types de punitions sont généralement utilisés en classe avec les élèves: la punition impliquant des réprimandes verbales négatives et celle engageant une douleur physique ou émotionnelle, comme dans le cas du châtiment corporel. Ce sont deux disciplines dites négatives ou l'adulte fait usage de la force sous forme verbale, physique ou affective. Par contre, la discipline constructive ou positive; celle qui est conseillée, évite des stratégies négatives comprenant des expressions pour menacer, interdire, critiquer ou insulter.

a) Fondements et avantages de la discipline positive

La discipline peut être définie comme un moyen dissuasif diminuant la probabilité pour que se produise ou se reproduise un comportement non voulu. Lorsque l'éducateur/trice s'en sert pour éviter un mauvais comportement futur de l'apprenant(e), elle est qualifiée de préventive. Elle est répressive lorsqu'on l'utilise pour corriger l'acte ou le comportement déjà posé.

Quant à la discipline positive, elle peut être considérée comme l'ensemble des mesures et des stratégies prises pour conduire les apprenants à respecter les règles établies sans violence et sans pression. L'élaboration et le respect desdites règles sont basés sur la participation des apprenants, le dialogue, le respect mutuel, la responsabilisation, la collaboration et la prévention des situations qui peuvent mener au non-respect des règles et aux sanctions.

La discipline positive repose sur sept principes vis-à-vis de l'apprenant(e):

- respecter la dignité de l'apprenant,
- développer un comportement pro-social, l'autodiscipline et le caractère,
- maximiser la participation active de l'apprenant dans les apprentissages,
- respecter les besoins de développement de l'apprenant et sa qualité de vie,
- respecter la motivation et les points de vue de l'apprenant(e),
- assurer l'équité (équité et non-discrimination) et la justice,
- promouvoir la solidarité.

L'approche de la discipline positive a au moins trois effets positifs:

- apporter une alternative efficace à la punition corporelle et psychologique;

- accroître la prise de conscience parmi les enseignant(e)s et même les parents des droits de l'enfant;
- et fournir aux adultes (enseignants et parents) des outils concrets et constructifs de résolution des conflits avec leurs enfants.

La discipline positive guide les adultes à rechercher la logique, le raisonnement et les sentiments qui se cachent derrière le comportement des enfants et des apprenant(e)s. Elle encourage des stratégies qui stimulent l'apprentissage chez les enfants de manière à ce que ces derniers corrigent eux-mêmes leurs comportements grâce aux connaissances assimilées, sans être soumis à des moyens de contrôle externes. Elle consiste à des pratiques qui créent une atmosphère de convivialité qui stimule chez l'enfant l'apprentissage et le goût de fréquenter l'école.

La discipline positive favorise ainsi l'épanouissement harmonieux, l'affirmation de soi et l'éclosion des potentialités latentes de l'apprenant(e).

b) Outils d'une éducation sans violence

La discipline positive est établie pour aider les parents à mettre un terme aux punitions corporelles, et ne recommande aucun type de punition. Ainsi les méthodes de l'isolement pour punir les enfants ou le fait de les priver de leurs biens, de les ignorer ou d'utiliser d'autres formes de punition ne sont pas préconisés. Ici, la punition ne constitue pas une forme de discipline. En effet la punition engendre chez l'enfant une souffrance physique ou psychologique, un sentiment d'impuissance, d'angoisse et d'inquiétude. Elle contraint les enfants à l'obéissance. À l'inverse, la discipline fournit aux enfants les informations et les compétences dont ils ont besoin pour apprendre. À travers la discipline, les enfants assimilent progressivement des valeurs morales, apprennent à résoudre des conflits de façon constructive. Ils deviennent capables de faire preuve de créativité dans la résolution des problèmes et éprouvent de l'empathie pour autrui.

Tableau comparatif des activités liées à la discipline positive et à punition

La discipline positive c'est:	La punition c'est:
Donner aux élèves des alternatives positives	Indiquer seulement ce qu'il ne faut pas faire
Reconnaitre où récompenser les efforts et les bonscomportements	Réagir sévèrement et durement aux mauvais cornportements
Amener les enfants à suivre les règles parce qu'ellesont discutées et convenues	Amener les enfants à suivre les règles sous la menace oupar la corruption
Guider de façon cohérente et ferme	Instaurer en classe: contrôle, honte, humiliation

Être positif et respectueux envers l'enfant	Être négatif et irrespectueux envers l'enfant
Être physiquement et verbalement non violent	Être physiquement et verbalement violent et agressif
Lier directement les conséquences à la mauvaise conduite	Appliquer des conséquences illogiques et exagérées par rapport à l'indiscipline d'un enfant
Amener l'enfant à faire amende honorable lorsque son comportement négatif affecte quelqu'un d'autre	Punir un enfant pour avoir blessé un autre, plutôt que de lui montrer comment faire ses excuses
Comprendre les capacités individuelles, les besoins et prendre en compte les circonstances et stades de développement de l'enfant pour adapter son travail	Ignorer de prendre en considération le stade de développement de la vie, les circonstances individuelles, les capacités et les besoins de l'élève dans les activités de la classe
Enseigner aux enfants à intérioriser l'autodiscipline	Enseigner aux enfants à bien se comporter seulement quand ils risquent d'être punis
Écouter et modeler	Réprimander constamment pour des infractions même mineures
Utiliser les erreurs comme opportunités d'apprentissage	Forcer les élèves à se conformer aux règles illogiques "juste parce qu'on lui a dit de"
Critiquer le comportement de l'enfant plutôt que sa personne	Diriger la punition sur la personne de l'élève plutôt que de lui dire de corriger son mauvais comportement

Extrait de Connect with respect²

¹ Connect with respect: Preventing gender-based violence in schools, UNESCO Bangkok, 2016.

c) Techniques pédagogiques pour une éducation sans violence

Les techniques présentées ci-dessous sont illustrées par des cas pratiques permettant à l'enseignant(e) de mettre en œuvre une éducation sans violence.

Exemple 1:

L'enseignant(e), en face d'un bon résultat ou d'un comportement souhaité, peut dire à

l'élève: « C'est très bien, je suis content de ton travail, ça me fait plaisir, un bon pour lui... ».

Exemple 2:

Cette fois, l'enseignant(e), en face d'un bon résultat ou d'un comportement souhaité, peut alors faire un sourire, un cadeau, un signe d'approbation de la tête, une surprise agréable, un accord de privilèges (nommer par exemple, l'élève chef de classe pour le féliciter d'un bon comportement), etc. Il s'agit de la technique du renforcement (verbal ou non verbal). Dans le cadre scolaire, c'est faire suivre un comportement souhaitable chez l'élève par quelque chose qu'il apprécie.

Exemple 3:

Cas d'un enfant qui ne prend pas soin de son corps. Comportement final souhaité: Être propre. Comportements intermédiaires souhaités : Propreté des habits, propreté du corps, propreté des fournitures scolaires, propreté de la classe, propreté de la cour de l'école. Chaque fois que l'enfant aura développé un comportement intermédiaire, l'enseignant(e) utilisera le façonnement en disant par exemple: « C'est très bien! Ce matin, tes habits sont propres, mais tu ne t'es pas lavé. La prochaine fois, pense aussi à te laver ». Ici on a recours à la technique du façonnement qui consiste, tout comme le renforcement, à « faire suivre un comportement souhaitable chez l'élève, d'une conséquence agréable pour lui ». Sa spécificité réside dans le fait que la conséquence agréable n'intervient pas seulement à la fin du comportement souhaité, mais chaque fois que l'élève opère un changement dans le sens du comportement souhaité.

Exemple 4:

Cas pratique d'un exercice d'application non fait. Ce qui est reproché à l'élève: « Tu n'as pas fait ton exercice ». Pourquoi cela lui est reproché: « En te comportant ainsi, tu risques d'avoir une mauvaise note, tes parents ne seront pas contents de toi. Tu risques aussi d'encourager tes amis à faire comme toi, alors que ce n'est pas bien et en fin de compte de me décevoir aussi ». Le comportement attendu: « Demande moi lorsque tu ne comprends pas un exercice ». Dans cet exemple l'enseignant(e) recourt à la technique du message clair. Il s'agit de dire clairement à l'enfant ce qui lui est reproché, pourquoi cela lui est reproché et le comportement attendu de lui.

Exemple 5: Pour le cas pratique d'un élève inattentif en classe, l'enseignant(e) peut l'inviter à observer le comportement d'un élève attentif qui a de bons résultats et à l'imiter.

Exemple 6: Cas d'un élève qui affichait des comportements indésirables envers ses camarades filles et qui a fini par abandonner son mauvais comportement en observant le comportement quotidien exemplaire de ses pairs très appréciés par tous. Dans les exemples 5 et 6, on fait appel à la technique du modelage. Il s'agit de

partir du principe que l'enfant apprend par observation et imitation. Elle consiste à donner par conséquent à l'enfant un modèle concret de ce qu'il doit faire.

Exemple 7: Cas pratique d'un élève qui n'aime pas la lecture (contexte hostile). L'enseignant organise les séances de lecture sous forme de jeu et le nomme chef de groupe (contexte agréablement modifié).

Exemple 8: En EPS, le cas pratique d'un élève qui refuse de faire partie d'une des deux équipes (bleu et rouge) pour problème de couleur. L'enseignant(e) lui demandera de choisir l'une ou l'autre équipe où il sera le capitaine. L'élève choisira forcément l'une des deux équipes et l'enseignant(e) aura alors réussi à l'amener à jouer sous l'une des deux couleurs initialement prévues. La méthode privilégiée dans ces deux cas de figure est nommée substitution du stimulus. Elle consiste à remplacer quelque chose qui peut déclencher un comportement négatif chez l'élève par une autre chose susceptible de faire disparaître le dit comportement. Pour sa mise en œuvre à l'école, plusieurs possibilités peuvent être utilisées. Dans l'exemple 7. Il s'agit de modifier le contexte hostile à l'élève de façon à obtenir de lui le comportement attendu. Dans l'exemple 8, il s'agit de faire opérer un choix par l'élève parmi deux propositions qu'il n'approuverait pas. Le principe est que l'enseignant(e) veut offrir deux choix à l'enfant, deux choix qui conviennent à l'enseignant(e) de toute façon. La technique d'extinction consiste à ignorer le comportement déplaisant de l'enfant. Il s'agit d'agir ainsi pour que n'y voyant aucun avantage à tirer de son comportement, l'enfant opte pour le comportement souhaitable.

Exemple 9 : Koffi est un élève de la classe de 3ème. Il a l'habitude, au moment du cours de mathématique, de se lever et de faire des grimaces pour énerver le professeur. Mais celui-ci l'ignore complètement. Koffi finit par abandonner son mauvais comportement devant l'indifférence qu'affichent le professeur et ses camarades. Enfin on pourra également évoquer la technique de satiété du stimulus. En partant du principe que l'enfant se lasse avec le temps d'un jouet nouvellement acquis, l'on peut admettre qu'avec le temps, l'enfant se lassera d'un comportement dont il tire grand plaisir et qui paraît inadéquat pour toute conduite de la classe. Il s'agit alors de laisser l'enfant faire sans intervenir pour qu'avec le temps, il se lasse de ce comportement. Cependant, cette technique n'est pas à utiliser de façon abusive. Elle est à utiliser lorsque le comportement de l'enfant n'a pas de conséquences négatives pour lui-même et son entourage et qu'il n'est pas aisé de le convaincre autrement.

III. LA GESTION DE LA VGMS



Lorsqu'un cas de VGMS survient, des procédures et des mécanismes clairs, sûrs et accessibles doivent être en place pour le signaler, assister les victimes et transmettre les informations aux autorités compétentes. Dans ce processus de prise en charge de la violence, plusieurs secteurs interviennent, le système de protection de l'enfant est inter et multisectoriel. La réponse efficace est holistique et l'école joue un rôle important. A ce titre, il est fondamental que les mécanismes de détection, de signalement, de soutien permettent aux victimes et aux témoins ainsi qu'à leurs défenseurs de signaler des délits ou des infractions pour leur prise en charge. Il est indispensable que ces mécanismes soient connus et facilement accessibles, sûrs et confidentiels pour que l'ensemble des apprenants puissent être pris en charge en cas de violence et de maltraitance. Il est pour cela déterminant que l'enseignant(e) soit capable de déceler les signes de détresse chez l'enfant, d'enclencher le signalement afin qu'un soutien approprié soit apporté aux victimes, que la responsabilité des présumés auteurs soient située et que ces derniers soient sanctionnés si leur culpabilité est avérée.

1) La détection des VGMS

La détection est le point d'entrée de la réponse à la violence. Dans l'intérêt des apprenants, du respect des droits des enfants et de la prise en compte de leurs besoins, la détection des VGMS doit être active et précoce, qu'elle ait lieu à, autour ou sur le chemin de l'école, et même en milieu familial et communautaire. Comment détecter les situations de violence ou abus encourus par les apprenants ? Que faire lorsqu'un apprenant est victime de violence ? Les enseignants qui encadrent les apprenants doivent être en mesure de leur offrir un environnement sain et sûr, et surtout savoir reconnaître les signaux de détresse d'un enfant.

a) Comment contribuer à la détection des VGMS ?

Le corps enseignant est dans une position privilégiée pour détecter les signaux d'alerte ou de danger émis par les enfants souffrant d'une forme de violence ou d'abus. La détection nécessite de la part de l'enseignant(e) les qualités suivantes : l'attention, l'observation et l'écoute. Chaque victime de violences présente un ou un faisceau de signe(s) devant alerter les enseignants et le personnel d'encadrement dans les structures d'éducation et d'apprentissage. Les signes à repérer dans la salle de classe, dans la cour, indiquent quelque chose qui fait souffrir l'enfant. Ce sont des symptômes physiques, des troubles de comportements et des manifestations psychosomatiques résumés dans le tableau en dessous.

Symptômes physiques	Manifestations psychosomatiques	Trouble du comportement
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plaies ✓ Fractures ✓ Hématomes ✓ Cicatrices ✓ Brûlures, ✓ Griffures, Morsures ✓ Lacérations, ✓ Douleurs abdominales, ✓ Vomissements Maladies fréquentes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Peurs incontrôlables ✓ Pleurs ✓ Tristesse, ✓ Défaut de concentration ✓ Amaigrissement ouprise de poids ✓ Perte de confiance Perte d'estime desoi 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Troubles de l'appétit (anorexie, boulimie), ✓ Troubles du sommeil (somnolence, terreurs nocturnes, insomnies, cauchemars, difficultés d'endormissement, refus d'aller se coucher) ✓ Refus d'aller à l'école ✓ Retards répétitifs, Absences ✓ Isolement, repli sur soi ✓ Baisse de participation/performance ✓ Agressivité ✓ Hyperactivité ✓ Jeux violents ✓ Consommation d'alcool oudrogues ✓ Fugue(s)

Pour l'enseignant(e), l'observation de ces signes ne suffit pas toujours. Il faut surtout savoir les interpréter correctement et être à l'écoute de l'enfant, l'inviter au besoin à s'ouvrir et à parler. Les apprenants et les gouvernements scolaires peuvent également contribuer à la détection des situations de violences et tenir informé l'enseignant ou l'administration.

b) Que faire des cas de violence détectés ?

Une fois les apprenants victimes de violence ou exposés à des risques de violence ou d'abus repérés, ils doivent immédiatement bénéficier d'un soutien adéquat. La détection doit être suivie de la mise en place de mesures de protection et de soutien nécessaires. Que faire exactement?

« Attendre d'avoir plus d'éléments? Parler avec l'enfant? Convoquer ou aller voir les parents? ».

En cas de signes ou de soupçons de violence, la priorité est d'assurer la protection de l'enfant. Dans l'immédiat, au-delà des mesures conservatoires qu'il doit ou peut prendre pour protéger l'apprenant, l'enseignant(e) doit informer son supérieur hiérarchique, l'enseignant(e) référent(e) ou le directeur/chef d'établissement pour la définition de la démarche à suivre selon la situation ou selon le type de violence en respectant le principe fondamental de confidentialité. La détection conduit ainsi directement à l'étape du signalement.

2) Les mécanismes de signalement

Le signalement est le fait de porter à la connaissance des autorités chargées de la protection de l'enfant des informations relatives à un cas détecté, en vue d'une réponse de leur part. Il peut s'agir de faits dont on est témoin, ou de propos de personnes fiables et qui soulèvent des préoccupations relatives aux dangers encourus par l'enfant (UNICEF, 2018).

Les mécanismes de signalement efficaces sont essentiels pour que les auteurs de VGMS puissent être tenus responsables de leurs actes et s'assurer que ces derniers ne soient plus nuisibles pour les apprenants ou la communauté (USAID, 2009). Lorsqu'un apprenant est victime de violence, de maltraitance ou d'abus à ou hors de l'école, le cas doit être signalé pour qu'il soit pris en charge de manière adéquate. Concrètement, il faut distinguer le signalement en interne à l'école, du signalement aux services sociaux et/ou de protection.

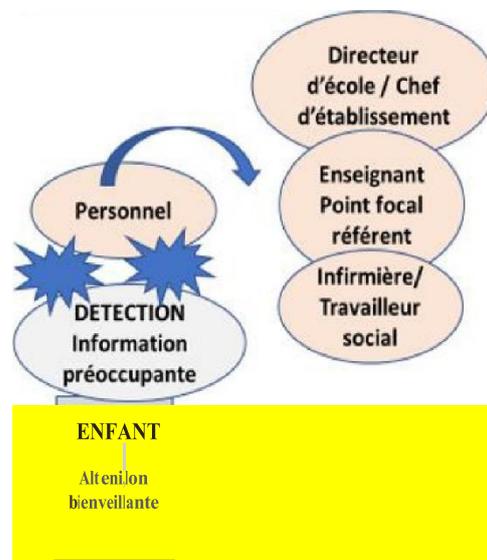
a) Procédures de signalement interne

Il s'agit de la prise en charge initiale des victimes de violence. Lorsqu'un cas est détecté par un personnel de l'école, des dispositions doivent être prises par les acteurs de l'école pour que l'enfant victime puisse bénéficier d'un soutien, d'un appui ou d'un accompagnement par la personne indiquée ou le service compétent selon des modalités bien précises.

Le processus à respecter est organisé en étapes:

- **Fournir un appui affectif et psychosocial initial:** face à un cas suspect et/ou avéré de violence touchant un enfant, le premier pas que l'enseignant est supposé faire est de s'approcher de l'enfant avec tact pour le rassurer par le biais du dialogue avec lui bien avant l'intervention, le cas échéant, des services sociaux plus compétents.

« Fournir un appui psychosocial initial signifie tout d'abord ne pas laisser l'enfant seul avec sa souffrance mais se positionner clairement en sa défense. Il faudra trouver les circonstances et les moyens pour aborder la question avec l'enfant de manière adaptée, lui démontrer empathie, accepter son mal-être, y compris son refus de parler, créer les conditions pour qu'une communication strictement confidentielle puisse s'établir, l'écouter attentivement si la communication effectivement s'établit sur la question, le rassurer et lui assurer une aide dans le respect de sa dignité». (UNICEF, 2018)



- **Signaler le cas de violence:** face à ces situations, la règle est de ne pas rester seul. L'enseignant ou le témoin (personnel de l'école, parent, apprenant) qui a détecté la violence doit informer par voie verbale ou écrite le chef d'établissement ou représentant et, s'il y en a, l'enseignant référent. Les parents ou responsables légaux doivent aussi être avisés, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant (cas de violences intrafamiliales notamment) par le chef d'établissement, le directeur d'école, l'IEPP, le DRENA ou même l'enseignant. L'objectif de cette démarche est d'évaluer la situation et de décider de la meilleure conduite à

tenir. La situation est traitée dans la stricte confidentialité et le partage de l'information circonscrite. Plusieurs cas de figures sont possibles:

- Pour un certain nombre de situations de VGMS, la réponse appropriée peut-être trouvée au sein de l'école au besoin en lien avec les parents et d'autres acteurs communautaires (association de parents d'élèves, association communautaire, ...). Si l'auteur de la violence subie par un apprenant est un personnel de l'école des mesures conservatoires peuvent être prises et suivies par le chef d'établissement, le directeur d'école, l'IEPP, le DRENA... Selon la réglementation en vigueur, le Ministère de l'Éducation est saisi de la situation. Le suivi de l'effectivité de l'application desdites mesures conservatoires est garanti par le directeur/chef d'établissement.

La responsabilité civile de tout témoin (enseignant, chef d'établissement, les parents...) est engagée en cas de volonté d'étouffer le problème.

Pour d'autre cas le lien doit être établi avec d'autres services car le système de protection de l'enfant est multisectoriel et multidimensionnel. Chaque secteur joue un rôle précis en lien avec les autres dans le but d'optimiser les actions de prévention et de réponse aux VGMS.

- **Référencer les cas à différents services** : cela consiste à orienter la victime de violence, ses parents ou tuteurs vers les services compétents pour une prise en charge adéquate de la situation. Selon le cas, il peut s'agir :

- Des services sociaux de protection de l'enfant,
- Des services ou personnels de santé,
- Des services de sécurité ou de justice : commissariat de police, gendarmerie ou tribunal pour dépôt de plainte.

Cette référence ouvre la voie au signalement externe et se fait avec les parents en appui à leurs démarches en leur fournissant, selon le cas, l'information sur les services et prestations disponibles et en s'assurant que l'enfant accède en priorité aux services dont il a besoin. En effet, les normes sociales et de genre empêchent les enfants et leurs parents de signaler ou même de reconnaître comme tels nombre d'actes et de comportement violents.

b) Procédures de signalement externe

Lorsqu'un élève souffre d'une situation de maltraitance ou abus les écoles doivent signaler le cas aux services sociaux qui ne relèvent pas du secteur de l'éducation en vue d'une prise en charge. Ce signalement peut être totalement anonyme, se faire par appel téléphonique, courriel, courrier ou même de vive voix.

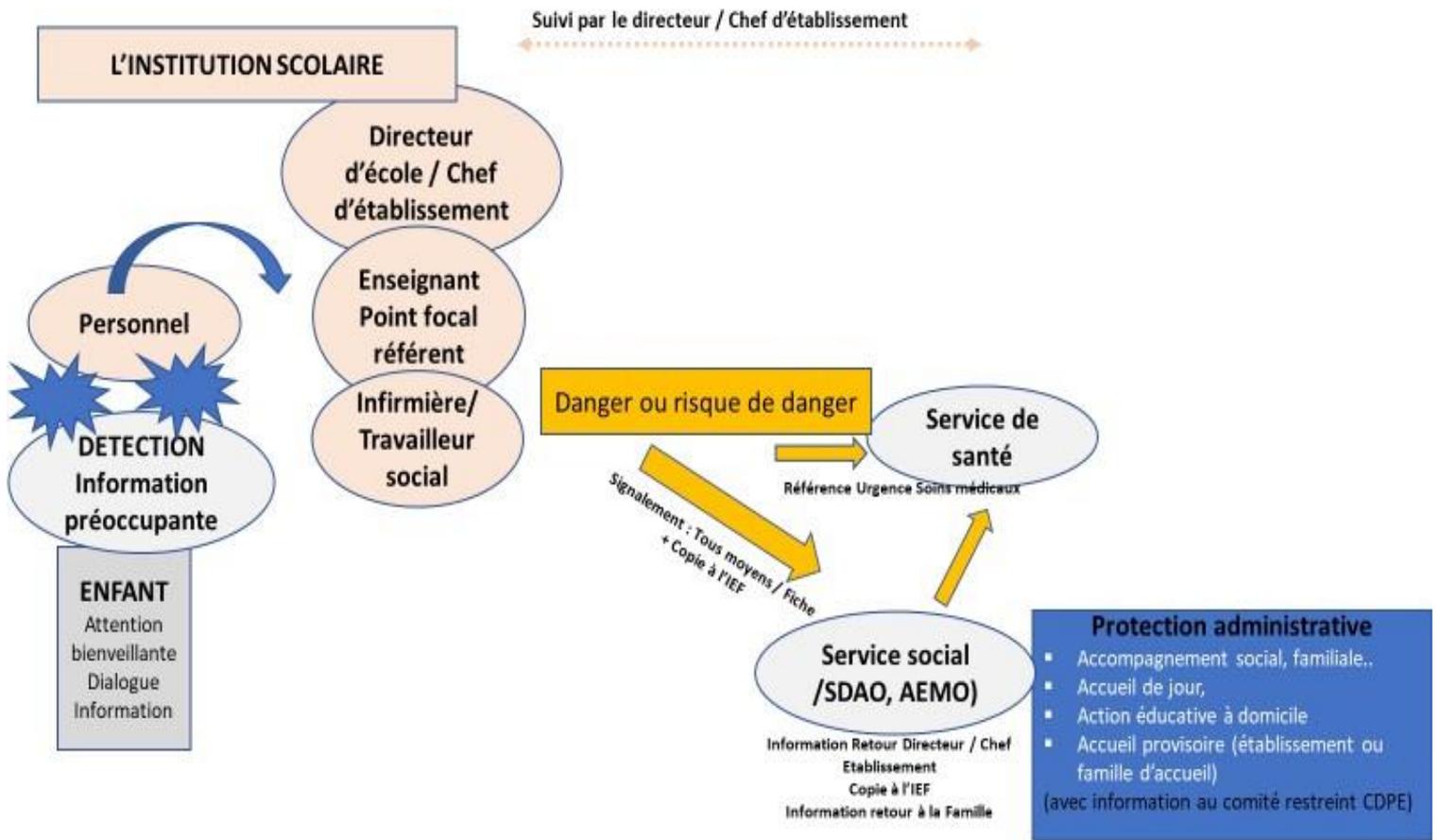
i. Signalement aux services sociaux

Pour signaler, l'école, les enseignants, les apprenants, les parents, bref toute la communauté éducative doit connaître et localiser les services sociaux de protection de l'enfant disponibles et avoir le contact téléphonique du responsable.

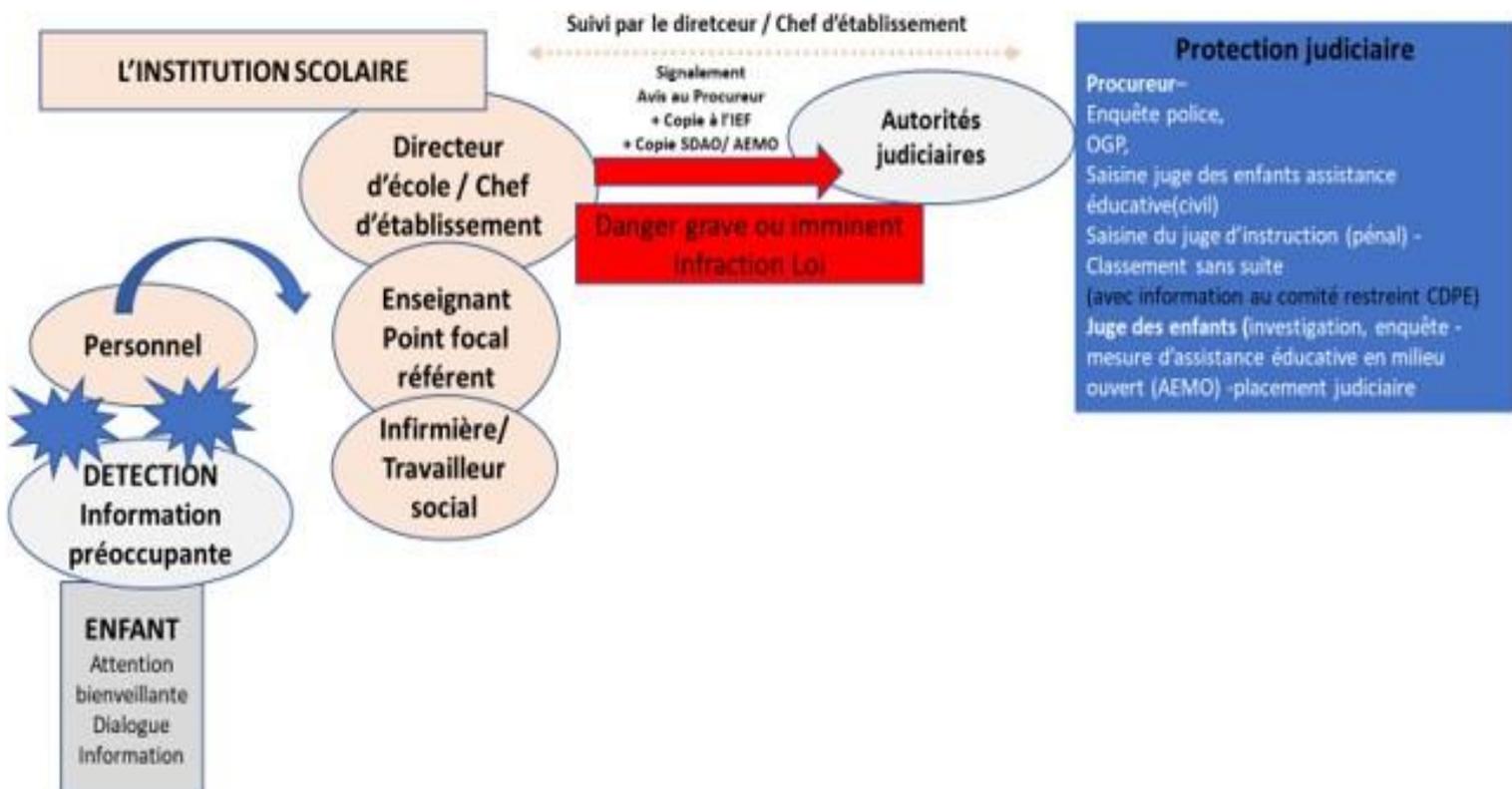
- **Dans quels cas signaler aux services sociaux?** Le signalement aux services sociaux est nécessaire en cas de violence, physique, sexuelle ou psychologique. De manière spécifique, l'UNICEF cite les situations suivantes: violences et agressions sexuelles, traite, exploitation d'enfants à des fins économiques, travail dangereux ou abusif, abandons, privation de protection parentale, maltraitance par privation ou négligence, maltraitance scolaire, harcèlements (pairs ou enseignant), mariage précoce ou forcé, excision.
- **Qui signale?** C'est le directeur/chef d'établissement ou tout enseignant ou personnel de l'école si le directeur faillit à son devoir. En cas d'inaction ou de négligence dans la gestion du risque détecté pour l'enfant, toute personne ayant connaissance de la situation court le risque d'être poursuivie pour délit de non-assistance à personne en danger, défini en l'article 49 du Code de Procédure Pénal.
- **A quel moment signaler?** En cas de danger pour l'enfant, le signalement est impératif (Selon le Code de Procédure Pénale). Cela concerne les risques ou la réalisation notamment, par exemple des situations suivantes, que celles-ci soient commises dans/autour de l'école, par un personnel ou un élève, ou dans la sphère publique, communautaire ou familiale :

Violences et agressions sexuelles, harcèlement sexuel, travail abusif ou dangereux, abandon, privations, négligences, mariage ou risques de mariage, agressions physiques, harcèlement psychologique, physique maltraitance familiale, disparition, fugue, enlèvement, excision ou risques d'excision etc.

- **A qui signaler et de quelle manière?** En cas de détection, il faut signaler aux services sociaux ou associatifs servant des services de protection aux enfants qui assurent le recueil, le traitement et l'évaluation des situations préoccupantes reçues.
- Le signalement externe peut se faire par tous les moyens de communication (téléphone, courriel...)



i. Signalement aux autorités



Dans des cas pouvant être qualifié d'infraction pénale, ces cas doivent être signalés immédiatement au procureur de la République par le chef d'établissement ou tout autre personnel de l'établissement.

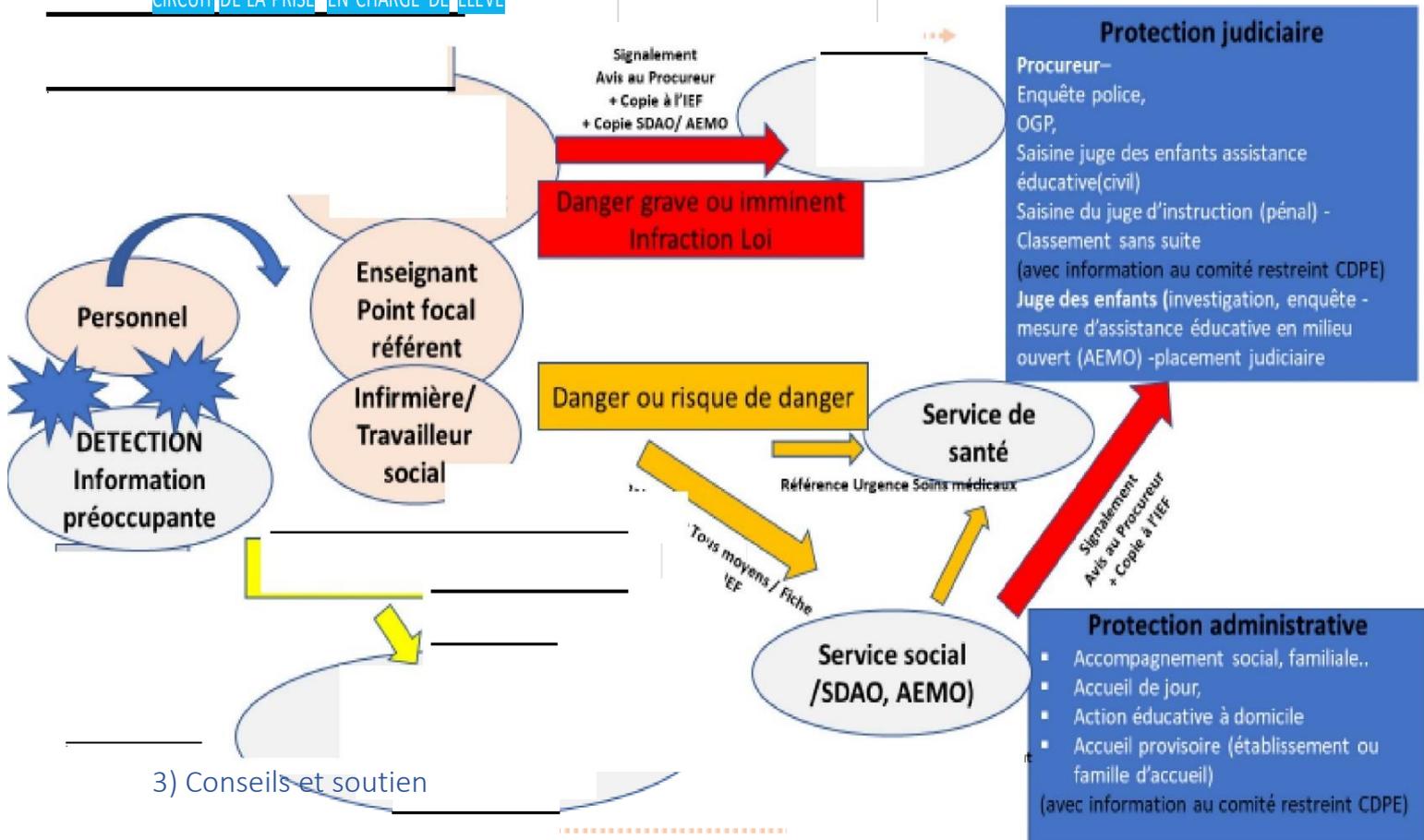
Pour la traçabilité de l'information et de la gestion des cas, des outils de collecte sont développés et mis à la disposition de l'ensemble des acteurs du système de l'enfant.

Il s'agit de la :

- fiche d'incident
- fiche de signalement
- fiche de suivi des cas

Schéma récapitulatif de la détection, du signalement et de la prise en charge d'un élève:

CIRCUIT DE LA PRISE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE



La prise en charge psychosociale de l'enfant victime et l'accompagnement de la famille est une fonction-clef des services sociaux chargés de la protection de l'enfant. Du fait de leur proximité avec les enfants, les enseignants sont chargés d'un appui psychosocial initial, avant que les services sociaux puissent intervenir.

Dans le cas des VGMS, le processus de conseil et de soutien émotionnel aux victimes (nouvelles et anciennes), aux témoins ou aux auteurs de violences est désigné par le terme générique de conseil ou soutien. Il fait généralement référence à un type de thérapie par la parole qui permet à la victime de violence d'exprimer ses problèmes et ses sentiments dans un environnement confidentiel. Ce soutien doit être proposé aux victimes de violence, mais également aux témoins et aux auteurs, en particulier aux apprenants nécessitant une assistance sur le plan psychologique et confrontés à des

problèmes qui peuvent être à l'origine de leur comportement violent. Il convient également de reconnaître que les enseignants et le personnel des établissements peuvent être victimes de mauvais traitements et de violences.

Il existe différentes stratégies nationales de conseil et de soutien aux victimes: la formation des enseignants au rôle de référent et de conseiller (« tuteurs» ou «mentors»), le recrutement et la formation des conseillers en orientation, sans oublier l'élaboration de systèmes de bénévoles, le conseil et le soutien entre pairs. Comme indiqué précédemment, il est important de tenir compte des besoins des groupes vulnérables.

IV - OPERATIONNALISATION DU MODULE VGMS

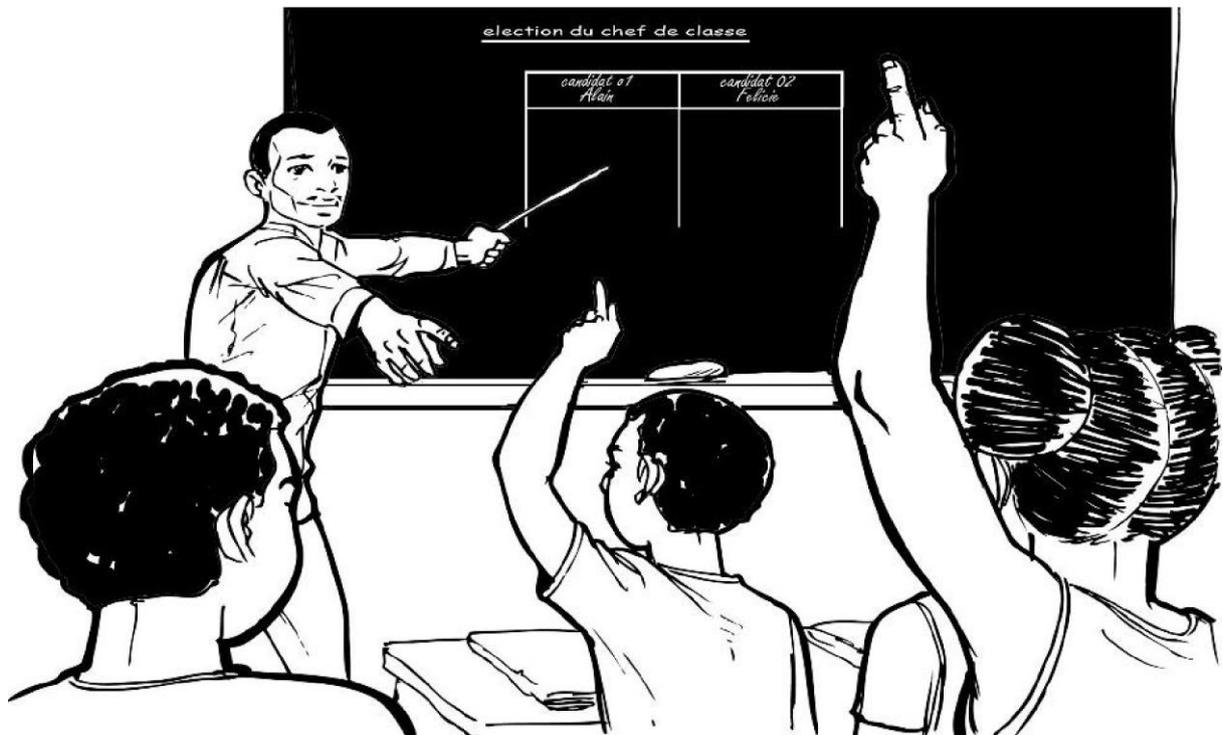


Tableau 1 : Objectifs spécifiques par étape Thème : Compréhension des VGMS

Sous thèmes	Objectifs spécifiques Etape 1 (CI-CP)	Objectifs spécifiques Etape 2 (CE1-CE2)	
Les formes de VGMS	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer avec des mots simples ce qu'est la violence et comment elle se manifeste - Déterminer les endroits où peuvent s'exercer les violences (maison, école, sur le chemin de l'école) 	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les différentes formes de violence et leurs manifestations - Déterminer les endroits où peuvent s'exercer les violences (maison, école, chemin de l'école) 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les conséquences sur le plan physique, sur le plan sanitaire - Déterminer les endroits où peuvent s'exercer les violences (maison, école, chemin de l'école)
Les causes, facteurs de risque et conséquence de VGMS	Identifier les causes et les facteurs de risque	Distinguer les causes et les facteurs de risque	Expliquer les causes et les facteurs de risque et comment se protéger
	Identifier les conséquences sur le plan physique et sur le plan éducatif	Identifier les conséquences sur le plan physique et sur le plan éducatif	Expliquer les conséquences sur le plan physique, sur le plan éducatif et sur le plan de la santé mentale
Les moyens de prévention des VGMS	Identifier des moyens de protection contre la violence envers soi et envers autrui	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des moyens de protection contre la violence envers soi et envers autrui - Expliquer comment utiliser ces moyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des moyens de protection contre la violence envers soi et envers autrui - Expliquer comment utiliser ces moyens - Proposer des comportements à adopter pour se prémunir
	Connaître la convention sur les droits des enfants	Identifier des conventions sur les droits de l'enfant	Expliquer avec ses mots la convention sur les droits des enfants
	Connaître les instruments juridiques et politiques	Identifier les instruments juridiques et politiques	Analyser les instruments juridiques et politiques en vue de les utiliser

Tableau 2 : Objectifs spécifiques par étape Thème : Gestion des VGMS

Sous thèmes	Objectifs spécifiques Étape 1 (CI-CP)	Objectifs spécifiques Étape 2 (CE1-CE2)	
Les moyens de détection, les mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels	Savoir l'existence de moyens de détection, des différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Détecter un cas de violence - Identifier les différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels 	<ul style="list-style-type: none"> - Détecter un cas de violence - Expliquer comment recourir sans risque aux différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels en cas de besoins
Les structures de santé et les structures juridiques	Savoir l'existence de structures de santé et de structures juridiques	Identifier les structures de santé et les structures juridiques	Expliquer comment recourir /accéder à toutes structures de santé et aux structures juridiques en cas de besoins
Les principaux défis pour lutter contre les VGMS	Identifier quelques défis pour lutter contre les VGMS	Déterminer les défis pour lutter contre les VGMS	Justifier les défis pour lutter contre les VGMS

Tableau 3 : Système d'apprentissage par Étape CI-CP Sous thème :
Prévention des VGMS

Objectifs spécifiques	Activités	Ressources	Evaluation
Identifier les différentes formes de VGMS	Définition de la notion de VGMS	Documents textuels sur le concept de VGMS, documents iconographiques	Restitution de la définition de la notion de VGMS
	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des différentes formes et leurs manifestations - Identification des lieux où peuvent s'exercer les violences 	Images, documents iconographiques	A partir d'images, cocher les formes de VGMS et les lieux où les violences peuvent s'exercer
Identifier les causes, facteurs de risque des VGMS	Explication de la manière de se protéger contre les types de violence identifiés	Documents iconographiques sur les causes et facteurs de risque	A partir d'un texte comportant les causes et facteurs de

Tableau 4: Système d'apprentissage par Étape CI-CP
Sous thème : Gestion des VGMS

Objectifs spécifiques	Activités	Ressources	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Détecter un cas de violence - Savoir identifier les différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des supports relatifs à la violence (dessins, images et photos) - Référentiel à l'usage du personnel d'éducation et d'encadrement pour la détection et la gestion des situations de violences ou abus affectant un (une) élève UNICEF 2018 	<p>Documents d'orientation Post-it</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Détecter le type de violence devant votre camarade qui pleure dans la cour de récréation - A partir d'un support identifier les différents mécanismes de signalement
<p>Savoir recourir aux structures de prise en charge appropriée selon le type de violence (santé et juridique, ...)</p>	<p>A partir d'études de cas, proposer des structures appropriées pour la prise en charge des types de VGMS</p>	<p>Documents d'orientation et Référentiel à l'usage du personnel d'éducation et d'encadrement pour la détection et la gestion des situations de violences ou abus affectant un (une) élève UNICEF 2018</p>	<p>Identifier le type de structure de prise en charge en fonction des cas de violence (fracture, blessure, viol, harcèlement sexuel, bastonnade/ centre de santé, Police, Tribunal, AEMO, IME, Direction de l'établissement</p>

Objectifs spécifiques	Activités	Ressources	Evaluation
Déterminer les différentes formes	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des différentes formes de VGMS - Description des manifestations des formes de violence identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents textuels - Documents iconographiques sur les formes 	Appariement entre formes de violences et manifestations
	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des différentes formes de violence - Description de manière détaillée les manifestations des formes de violence identifiées 	Images, documents iconographiques	A partir d'images, cocher les formes de VGMS

	Activités	Ressources	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer des causes et les facteurs de risque et comment se protéger - Evaluer les conséquences sur le plan physique, sur le plan éducatif et sur le plan de la santé mentale - Identifier des moyens de protection contre la violence envers soi et envers autrui - Expliquer comment utiliser ces moyens - Proposer des comportements à adopter pour se prémunir 	Exploitation du document sur les causes et facteurs de risque	<ul style="list-style-type: none"> - Document Unesco - Orientations mondiales 	Disposer dans un tableau les causes et facteurs favorisants
	<ul style="list-style-type: none"> - Différentiation des conséquences à partir du document - Débat à partir du film sur les moyens de protection - Ou étude de cas 	<ul style="list-style-type: none"> - Document Unesco - Orientations mondiales - Un film sur les moyens de protection - Etude de cas 	<ul style="list-style-type: none"> - Appariement entre causes et conséquences - Etude de cas sur les moyens de protection - Rédiger un texte de douze lignes pour prévenir la violence

Tableau 5 système d'apprentissage par Etape CE1-CE2 Sous thème : Prévention des VGMS

Tableau 6: Système d'apprentissage par Etape CE1-CE2 Sous thème : Gestion des VGMS

Objectifs spécifiques	Activités	Ressources	Evaluation
Identifier différents moyens de détection et des mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Détection d'un cas de violence - Identification des différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels 	<ul style="list-style-type: none"> - Orientations mondiales - Référentiel à l'usage du personnel d'éducation et d'encadrement pour la détection et la gestion des situations de violences ou abus affectant un (une) élève UNICEF 2018 	Etude de cas relatif sur les moyens de détection et des mécanismes de signalement et de conseil
Identifier des structures de santé et des structures juridiques	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une enquête dans sa localité et ses environs sur la présence ou non de structures de santé et de structures juridiques - Exploitation des résultats de l'enquête 	Questionnaire Résultats de l'enquête	Appariement entre des formes de violence et les structures dédiées

Tableau 7: Système d'apprentissage par Etape CM1-CM2 Sous thème : Prévention des VGMS

Tableau 8: Système d'apprentissage par Etape CM1-CM2

Sous thème : Gestion des VGMS

<ul style="list-style-type: none"> - Détecter un cas de VGMS <p>Expliquer comment recourir sans risque aux différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels en cas de besoins</p>	Réalisation dans sa localité et ses environs d'une enquête sur différents mécanismes de signalement et de conseils sûrs, adaptés et confidentiels en vue d'identifier la conduite à tenir en cas de violence	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire - Résultats de l'enquête - Référentiel à l'usage du personnel d'éducation et d'encadrement pour la détection et la gestion des situations de violences ou abus affectant un (une) élève UNICEF 2018 	<ul style="list-style-type: none"> - Appariement type de violence et mécanisme de signalement - Rédiger une affiche qui aide à gérer les violences (affiche interdisant les bagarres).
--	--	---	--

Exemples de déroulement

Sous thème: [Prévention des violences](#)

Elément de compétence: [Prévenir les violences de genre en milieu scolaire](#)

Exercice 1

Objectif spécifique : [Définir le concept de VGMS](#)

Ressources pédagogiques: Padex pour recueillir les réponses à la consigne, vidéoprojecteur, extraits du document sur les orientations présentant le schéma des formes de violences, autres documents.

Durée de l'exercice: 1 h1 Smn

Déroulement :

Technique d'élaboration progressive

Etape 1

Le formateur donne la consigne:

La chasse aux mots:

A partir de votre vécu citer 3 ou 4 mots clés renvoyant au concept de violence Définir le mot violence de genre en milieu scolaire (30 mn)

Etape 2

Les participants se répartissent en groupes de 2, puis de 4, puis de 8 pour échanger sur leurs productions afin d'aboutir à une production commune. Chaque groupe désigne un rapporteur.

Etape 3

Le formateur fait la synthèse des productions et procède à l'apport d'informations. (30 mn)

Etape 4: Evaluation

Elle se fera par les pairs. Un participant se substitue au formateur pour poser des questions aux autres.

Exemple : A la lumière de votre expérience, des informations reçues du formateur et des informations tirées des documents mis à disposition, donner la définition qui vous paraît la plus appropriée au concept de violence de genre en milieu scolaire (15 mn)

Exercice 2

Objectif spécifique: [Expliquer les différentes formes de violence et leurs manifestations](#)

Ressources pédagogiques: Padex pour recueillir les réponses à la consigne, vidéoprojecteur, extraits du document sur les orientations présentant le schéma des formes de violences, autres documents.

Durée de l'exercice : 1h 30mn

Déroulement :

Brainstorming

Les participants se répartissent en 3 groupes. L'enseignant(e) prononce 2 mots :

« violence et manifestations ». Chaque participant réfléchit individuellement puis en groupe. Ils échangent pour mettre en commun leurs idées. Ensuite chaque groupe présente au moins 2 types de violence et décrit leurs manifestations. (30 mn)

Les productions sont présentées sur poster.

Etape 2

Après l'affichage des productions, le formateur analyse les résultats, ouvre le débat et incite le groupe à stabiliser les définitions (30 mn)

Ensuite, il fait la synthèse et apporte les informations nécessaires.

Etape 3 Evaluation :

Chaque groupe présente sous forme de tableau les types de violences définis et les lieux où ils sont généralement perpétrés. (30 mn)

Exercice 3

Objectif spécifique: [Déterminer les causes et les facteurs favorisant des VGMS](#)

Technique du philip 6x6 cf: page 29

Ressources pédagogiques: Padex pour recueillir les réponses à la consigne, vidéoprojecteur, extraits du document sur les orientations présentant le schéma des formes de violences, autres documents.

Durée de l'exercice: 45 mn

Déroulement :

Le groupe se subdivise en sous-groupes de six personnes.

Le formateur donne la consigne : chaque sous-groupe doit en 6 mn donner au moins une cause et un facteur favorisant les VGMS. (15 mn)

Ensuite à tour de rôle, ils présentent leurs productions. Le formateur anime le débat autour des productions et stabilise les bonnes réponses (30 mn)

Il s'en suit un apport d'informations (15 mn)

Exercice 4

Objectif spécifique : **Évaluer les conséquences des violences**

Ressources pédagogiques: Padex pour recueillir les réponses à la consigne, vidéo projecteur, extraits du document sur les orientations présentant le schéma des formes de violences, autres documents.

Durée de l'exercice: 2h Leçon débat : cf page 30

Déroulement :Le groupe se subdivise en 3 sous-groupes

Etape 1

Le formateur donne la consigne : Identifier 2 ou 3 conséquences d'un type de violences de votre choix et présenter la production sur poster. (30 mn) Chaque participant réfléchit d'abord individuellement avant d'échanger avec le reste du groupe.

Etape 2: Restitution des 3 présentations (30 mn)

Étape 3 : Le formateur organise le débat autour des productions et tire une synthèse. (15 mn)

Etape 4: Apport d'informations (15 mn)

Etape 5: Evaluation

Chaque groupe présente un tableau à 4 colonnes présentant pour chaque type de violence identifié: les causes, les conséquences et des solutions concrètes. (30 mn)

Exemple:

Sous thème : Gestion des violences

Élément de compétence: gérer les violences en milieu scolaire

Objectif spécifique : Analyser les politiques et instruments juridiques en regard de la question de la violence en milieu scolaire.

Ressources pédagogiques : Padex pour recueillir les réponses à la consigne, extraits du document sur les orientations présentant le schéma des formes de violences, lettre de politique générale, extraits des programmes, instruments juridiques (lois, conventions etc..), règlement intérieur de l'école, projet d'école...

Exercice 1

Déroulement :

Leçon débat: cf page 30 Durée de l'exercice: 1 h1 5 mn Etape 1

Le formateur donne la consigne: A la lumière de votre expérience, analyser les documents mis à votre disposition pour vérifier si la question de la violence en milieu scolaire est prise en charge. Si oui à quel niveau ? Si non faire des propositions concrètes pour une prise en charge de la question (30 mn)

Etape 2

Les participants se répartissent en 3 groupes et chaque groupe désigne son rapporteur. Les participants réfléchissent individuellement avant de procéder à une mise en commun des fruits de leur réflexion. Les productions sont présentées sous forme de tableau mettant en exergue : le document analysé, le niveau de prise en charge de la question et les propositions (30 mn) Exemple:

Document consulté

Loi d'orientation

A-t-il pris en charge la	Si oui niveau de question	des violences	prise en charge
oui/non			

Etape 3

Restitution, synthèse des productions et apport d'informations par le formateur (30 mn)

Etape 4: Evaluation: A la lumière des informations reçues du formateur, chaque groupe rédige une proposition à insérer dans les documents consultés pour une bonne prise en charge de la question des VGMS. (15 mn)

Exercice 2

Objectif spécifique : Proposer des mesures concrètes pour des réponses holistiques

Durée de l'exercice : 1h30 mn

Consigne: Identifiez pour un type de violence de votre choix: les causes, les conséquences, les lieux, les mesures concrètes pour apporter des solutions. (45 mn)

Recherche collective d'idées:

Etape 1 : Les participants se répartissent en 3 groupes; chaque groupe désigne son rapporteur et exécute la consigne.

Etape 2 : Restitution des travaux de groupe le formateur anime le débat autour des productions (30 mn)

Etape 3 : le formateur fait la synthèse et procède à l'apport d'informations (15 mn)

Sous thème: Détection des enfants victimes de violence en milieu scolaire

Élément de compétence: détecter les enfants victimes de violences en milieu scolaire

Objectifs spécifiques :

- Détecter une situation de violence ou abus encourue par un enfant
- Expliquer les signes/manifestations de la violence chez les enfants victimes

Technique: Brainstorming

Ressources pédagogiques: Padex pour recueillir les réponses à la consigne, vidéo projecteur, extraits du document sur les orientations (UNESCO), document référentiel de détection et gestion des cas de violence par l'école (UNICEF 2018), vécu quotidien.

Durée: 2h

Exercice 1

Contexte: Vous êtes enseignant dans un établissement, vous remarquez que depuis un certain temps, une de vos apprenants confiée à une tante arrive très tôt à l'école et s'isole dans un coin. L'on note des égratignures sur son cou. Elle ne parle à personne, ne participe plus en classe et a toujours l'air absent.

Consigne: A la lumière de votre expérience et des documents mis à votre disposition, proposez une stratégie détaillée de détection du type de violence subie par cette fille ensuite, proposez des mesures concrètes de soutien et de protection.

Etape 1 : Les apprenants maîtres se répartissent en groupes. Chaque groupe réfléchit sur une stratégie détaillée de détection et des mesures concrètes de soutien et de protection. (durée 30 mn). Deux groupes se portent volontaires pour présenter leur production sur poster ou vidéo- projecteur et les autres complètent. (30mn)

Etape 2: le/la formateur/trice anime le débat autour des productions

Etape 3: Apport d'informations par le/la/ formateur/trice

Evaluation: Dans un domaine de votre choix tiré du curriculum, (Langues et Communication, ESVS, ...) élaborer pour une étape, une fiche pédagogique opérationnelle dans laquelle vous apprenez aux apprenants comment détecter un cas de violence chez leurs pairs et par quels moyens faire le signalement au niveau du directeur. (1h)

NB: Une simulation pourra être faite avec les participants pour tester la faisabilité de la fiche

Sous thème: Mécanisme de signalement et de référencement

Élément de compétence: gérer les violences de genre en milieu scolaire

Objectif spécifique: Expliquer la procédure de signalement et de référencement aux services sociaux

Ressources pédagogiques: Padex pour recueillir les réponses à la consigne, vidéo projecteur, extraits du document sur les orientations (UNESCO), document référentiel de détection et gestion des cas de violence par l'école (UNICEF, 2018), autres documents.

Durée:4h

Exercice 1

Contexte : Il vous a été signalé qu'une de vos apprenants a été violée par un individu sur le chemin de l'école. Ses parents analphabètes ne savent pas où s'orienter pour sa prise en charge.

Consigne:

Tracez le schéma de signalement selon le type de violence identifié. Quels sont les acteurs à mobiliser face à cette situation à l'école? Dans la communauté? A l'inspection (IA et IEF)? Dans les services de santé ?

Chaque production présentée sous forme de tableau doit faire ressortir les procédés de signalement et de référencement.

Démarche /Stratégie: Technique d'élaboration progressive cf. page 24

Etape 1 : Les participants sont répartis en 6 sous-groupes pendant 15 mn pour élaborer leurs stratégies.

Etape 2: Les sous- groupes se regroupent par 2 pour confronter leurs stratégies en vue d'aboutir à une production commune. (15 mn)

Etape 3: Les 3 sous-groupes se réunissent à leur tour pour discuter et s'entendre sur une production commune. (20 mn)

Etape 4: Exploitation de la production et apport d'informations par le formateur. (20 mn)

Evaluation :

Dans un domaine de votre choix, tiré du curriculum, élaborer une fiche pédagogique opérationnelle pour apprendre aux enfants comment signaler une violence dont ils sont témoins ou victimes. (50 mn)

Exercice 2

Démarche /stratégie : Technique d'étude de cas page 29 Contexte

L'École est réputée pour la récurrence des actes de violences entre apprenants, enseignant et personnel administratif. Pour juguler ce phénomène des initiatives ont été prises et elles ont permis de mettre en place des organes de veille et d'alerte et de gestion des conflits, notamment une CAVE, une cellule Genre, un Gouvernement scolaire et un club pour la paix et la citoyenneté.

celle-ci a saisi la Police d'une plainte de viol sur sa fille.

Deux semaines avant ce fait, un élève de CM2, âgé de 13 ans a violemment agressé son camarade de classe lui occasionnant des blessures.

Consignes

Décrivez pour chacune des situations le processus, les étapes de prise en charge et les acteurs à chaque étape et les services offerts.

Quels stratégies/procédures/dispositifs de détection/signalement de ce type de cas. Quelle est la réponse à donner.

Pour la prise en charge de la victime ?

Pour la répression de l'auteur, en faisant ressortir clairement et de façon fonctionnelle à chaque fois:

Les étapes/les interventions clés;

Les acteurs qui interviennent à chaque étape; Le travail interne/ externe.

Les participants se répartissent en groupes, chaque groupe désigne son rapporteur et exécute la consigne: (30 mn)

Ils analysent la situation : les faits, les causes, les effets; Ils examinent les différentes solutions possibles;

Ils font des propositions pour une prise de décision adaptée.

Etape 2: Restitution des travaux de groupe

Le formateur anime le débat autour des productions. (30 mn)

Etape 3 : Le formateur fait la synthèse et procède à l'apport d'informations. (15 mn)

Etape 4: Evaluation: Schématiser le processus et les étapes de prise en charge pour chaque cas. (45mn)

Element de Compétence: Prévenir les violences de genre en milieu scolaire

Objectif spécifique: Appliquer la discipline positive

Ressources pédagogiques : tableau, craie, papier Krafts ou padex, marqueurs, pour recueillir les réponses à la consigne, extraits du document du Togo sur les la discipline positive

Durée :2h

Déroulement :

Exercice 1

Étape 1 : Demander aux participants, à travers un brainstorming, de clarifier le concept "discipline".

Étape 2: Faire une mise en commun des éléments de réponse et la synthèse.

Exercice 2

Étape 1 : constituer des groupes de travail de 5 à 7 personnes. Proposer une liste de comportements non voulus ou contraire au règlement intérieur et demander à chaque groupe de citer les mesures prises pour corriger les fautes/erreurs. Compléter si possible les fautes/erreurs avec les mesures disciplinaires correspondantes.

FAUTES/ERREURS

Retard

Absence non justifiée Insulter ses camarades Refus de saluer les couleurs Sortir sans permission Leçons non apprises Exercices non traités

Se bagarrer

Devoirs de maison non faits Leçons non copiées

Ne pas suivre le maître pendant le cours Les schémas non faits

Bavardage en plein cours Tricherie

Taquiner un camarade en classe Parler le vernaculaire Falsification de notes

Devoirs non réussis

Fautes d'orthographe ou de grammaire Etc.

Étapes 2:

Renvoyer les participants dans les mêmes groupes de travail pour:

-analyser les effets des mesures disciplinaires proposées sur les victimes;

-mettre ces mesures disciplinaires en lien avec les différents types de violence antérieurement listés;

-porter un jugement sur le type de relation que créent ces mesures disciplinaires entre les apprenants et les enseignants d'une part et entre les apprenants eux-mêmes d'autre part.

Animer les débats autour des réponses présentées par les différents groupes et faire distinguer et citer les mesures disciplinaires qui sont sécurisantes pour les apprenants et qui favorisent leur apprentissage et celles qui ne le sont pas.

Étape 3 : Renvoyer de nouveau les participants dans les groupes de travail. Demander aux groupes de discuter sur les effets recherchés en recourant à ces mesures disciplinaires souvent appliquées par eux, et les effets obtenus chez les apprenants.

Animez un débat autour des réponses présentées par les différents groupes. Relever que:

L'effet recherché par un enseignant en appliquant la discipline c'est la réussite de l'élève. Cependant, l'effet qui est effectivement créé c'est souvent la peur qui bloque tout apprentissage conduisant à l'échec et plus tard à l'abandon.

L'intention nourrie est de vouloir le bien de l'élève et de lui témoigner son amour, mais celle qui est effectivement créée, c'est souvent le mépris et la haine.

Exercice 3

Etude de cas :

Un élève âgé de 12 ans vient souvent en retard à l'école. Il salit toujours ses habits. Plus grave, il ne fait jamais ses devoirs de maison. Son maître au début lui donnait des coups de bâton pour l'amener à adopter de bonnes attitudes. Cependant, rien ne changeait en lui. Un jour, le maître décide de responsabiliser un élève pour assurer la garde de la clé de la classe et il le choisit. Il discute avec lui sur l'importance de la mission qui lui est confiée. Il se voit devenir important. Il se décide de venir à l'heure à l'école et entretient désormais très bien ses habits. Une fois, il n'avait pas fait son devoir de maison et le maître l'a menacé de lui retirer sa responsabilité. Depuis ce temps, il s'applique en classe et fait ses devoirs.¹³

Consignes:

Après avoir analysé le texte:

Expliquer les buts visés par la discipline positive et pourquoi l'enseignant doit y recourir? Le maître a-t-il utilisé une sanction?

- Si oui, quelle relation y a-t-il entre la sanction et les comportements défailants de l'élève?
- Que pensez vous de ces sanctions ?
- Quelles sont les sanctions recommandées ? justifier vos arguments